

# CPTS DE PANTIN

---

## Demande de financement au titre de l'aide au fonctionnement d'une CPTS

---

**Réfèrent :**  
**Dr. Yohan Saynac**  
**yohan.saynac@gmail.com**

*Coordination :*  
*Marine Mouysset / Karim Jaaouani*  
*coordination.cptspantin@keymed.fr*

**21 juillet 2020**

# Table des matières

<b>I. Fiche d'identité du projet de la CPTS.....</b>	<b>4</b>
1. Dénomination juridique de la CPTS .....	4
2. Département d'implantation de la CPTS.....	4
3. Cordonnées du référent de la CPTS.....	4
4. Coordinateurs .....	4
<b>II. Bref historique du projet .....</b>	<b>5</b>
<b>III. Méthodologie .....</b>	<b>7</b>
Phase 1 : Diagnostic territorial, constitution des groupes de travail, prémices du projet de santé - 3 mois.....	7
Phase 2 : Communication, gouvernance, projet de santé – 3 mois .....	7
<b>IV. Diagnostic territorial .....</b>	<b>9</b>
1. Territoire d'intervention de la CPTS .....	9
2. Offre de soins .....	11
2.1 Offre ambulatoire .....	11
2.2 Offre hospitalière (publique et privée) .....	18
2.3 Offre médico-sociale et sociale .....	18
2.4 Dispositifs de coordination (PTA, MAIA, CLIC, ...).....	20
3. Profil de la population .....	22
3.1 Évolution de la population .....	22
3.2 Structure de la population par tranches d'âges .....	22
3.3 Caractéristiques socio-économiques et de précarité.....	23
3.4 Etat de santé de la population .....	27
<b>V. Présentation du projet territorial de santé .....</b>	<b>31</b>
Axe 1 : Accès aux soins .....	31
Objectif stratégique 1 : Faciliter l'accès aux soignants de ville, notamment l'accès à un médecin traitant et augmenter l'offre de soins non programmés.....	31
Objectif stratégique 2 : Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité .....	38
Axe 2 : Organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient.....	42
Objectif stratégique 1 : Améliorer le lien ville-hôpital en sortie d'hospitalisation .....	42
Objectif stratégique 2 : Améliorer le lien entre la médecine générale et la psychiatrie .....	47
Axe 3 : Prévention.....	50
Objectif stratégique 1 : Prévenir les crises sanitaires et les épidémies saisonnières .....	50
Objectif stratégique 2 : Promouvoir le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon .....	53
Objectif stratégique 3 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées .....	56
Objectif stratégique 4 : Informer sur la santé sexuelle et prévenir les violences faites aux femmes.....	59
Axe 4 : Qualité et pertinence des soins .....	63
Objectif stratégique 1 : Faciliter la mise en place de groupes d'échanges professionnels.....	63
Objectif stratégique 2 : Favoriser le déploiement de projets de recherche sur le territoire.....	66

<b>Axe 5 : accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.....</b>	<b>68</b>
Objectif stratégique 1 : Favoriser et faciliter l'accueil de stagiaires .....	68
Objectif stratégique 2 : Favoriser et faciliter l'accueil de remplaçants .....	71
Objectif stratégique 3 : Favoriser et faciliter l'installation de nouveaux professionnels.....	73
<b>Synthèse du projet de santé .....</b>	<b>75</b>
<b>Calendrier prévisionnel global .....</b>	<b>78</b>
<b>VI. Modes de fonctionnement et de gouvernance de la CPTS.....</b>	<b>81</b>
1. Structuration juridique.....	81
2. Modes de fonctionnement de la CPTS.....	81
2.1 Répartition des rôles entre les différents acteurs de la CPTS .....	81
2.2 Fonctions supports.....	84
<b>VII. Objet du financement sollicité .....</b>	<b>88</b>
1. Frais de fonctionnement .....	88
2. Communication.....	88
3. Mise en œuvre des actions de santé .....	89
4. Indemnisation des référents.....	89
5. Indemnisation des professionnels de santé.....	89
6. Coordination de la CPTS.....	89
Synthèse du budget prévisionnel .....	90
<b>Annexes.....</b>	<b>91</b>
Annexe 1 – Schéma d'orientation personnes âgées en perte d'autonomie durant la période COVID .....	91
Annexe 2 - Statuts juridiques constitutifs de la CPTS de Pantin .....	92
Annexe 3 - Fiche de poste coordination.....	95
Annexe 4 – Liste des membres fondateurs de la CPTS.....	97
Annexe 5 – Liste des adhérents à la CPTS de Pantin au 10 juillet 2020.....	98
Annexe 6 – Liste des professionnels de santé libéraux exerçant à Pantin .....	99

## I. Fiche d'identité du projet de la CPTS

### 1. Dénomination juridique de la CPTS

CPTS DE PANTIN

### 2. Département d'implantation de la CPTS

SEINE-SAINT-DENIS (93)

### 3. Cordonnées du référent de la CPTS

- Nom et prénom : Yohan Saynac
- Profession : Médecin généraliste
- Fonction au sein de la CPTS : Président
- Mail : [dr.saynac@gmail.com](mailto:dr.saynac@gmail.com)
- Téléphone : 06 26 67 68 02

### 4. Coordinateurs

- Karim Jaaouani
- Marine Mouysset
- [coordination.cptspantin@keymed.fr](mailto:coordination.cptspantin@keymed.fr)

## II. Bref historique du projet

En Novembre 2018, les CMS de Pantin, par l'intermédiaire du Dr Didier Duhot, et la Maison de Santé Pantinoise, par l'intermédiaire du Dr Yohan Saynac, prennent conjointement la décision de créer une CPTS sur la commune de Pantin.

La municipalité a manifesté un fort intérêt pour cette initiative et a apporté son soutien. Une première réunion s'est tenue avec la ville en Novembre 2018.

En Février 2019, une Assemblée Générale constitutive de l'association a eu lieu. Elle a abouti à une cinquantaine d'adhésions et à la constitution d'un Conseil d'Administration de 15 personnes regroupant diverses professions de santé.

En Mars 2019 un premier contact est pris avec l'ARS.

En Avril 2019, l'Université Sorbonne Paris Nord (ex-Paris 13) est introduite dans ce projet territorial : le département de médecine générale propose de s'impliquer par le biais de travaux de recherche.

Le 15 Mai 2019, le 3<sup>ème</sup> Contrat Local de Santé de Pantin est signé par la CPTS qui a vivement participé à son élaboration. En effet, plusieurs membres du Bureau ont pris part aux groupes de travail organisés par la ville. Ainsi, le CLS 3 est le résultat d'une co-construction entre la municipalité et les acteurs de la CPTS.

Le Conseil d'Administration se réunit tous les 2-3 mois pour suivre l'avancée du projet de la CPTS.

En janvier 2020, la CPTS fait appel aux coordinateurs de l'équipe Keymed afin de formaliser la phase 1 du projet.

En Février 2020, un premier COPIL a lieu afin de définir les grandes orientations du projet de santé de la CPTS et de constituer des groupes de travail.

A partir de Février 2020, une réflexion est menée selon les 5 axes du projet de santé.

Durant la crise sanitaire du Covid-19, l'existence de la CPTS a permis de souder davantage les professionnels de santé de Pantin. Une véritable coordination territoriale s'est initiée notamment grâce à la création d'un groupe WhatsApp® de la CPTS et l'organisation de

visioconférences qui ont permis de faciliter les échanges et de continuer de faire avancer le projet de santé.

Fin Avril 2020, le plan du projet de santé est arrêté et la rédaction du projet de santé est initiée en Mai 2020.

Une première version du projet de santé est formalisée mi-juin 2020 et la version finale est proposée en juillet 2020.

### III. Méthodologie

#### **Phase 1 : Diagnostic territorial, constitution des groupes de travail, prémices du projet de santé - 3 mois**

La première phase de l'élaboration de ce dossier a débuté en janvier 2020. La coordination a effectué une veille et s'est rapprochée de la ville, de la CPAM 93 et de la DD93 ARS pour récupérer des éléments complémentaires sur la démographie, l'offre de soins et l'état de santé de la population pantinoise.

La coordination a ensuite organisé un premier COPIL avec les membres du Bureau afin d'identifier les principales problématiques, de définir l'organisation de la CPTS, de se mettre d'accord sur un plan d'action et de commencer à constituer les groupes de travail.

À l'issue de ce COPIL, la CPTS a formalisé le diagnostic territorial de la CPTS en s'appuyant principalement sur les données de l'INSEE, l'ARS (via Cartosanté), la CPAM 93, le CLS 3 de Pantin.

Dans un même temps, la coordination a mobilisé les professionnels du territoire en vue de la première réunion de travail initialement prévue au mois de mars. À la suite de plusieurs entretiens téléphoniques et visioconférences avec des professionnels de la CPTS pour préparer cette réunion, le plan du projet de santé a été défini.

#### **Phase 2 : Communication, gouvernance, projet de santé – 3 mois**

L'épidémie de COVID a empêché la tenue d'une réunion publique. Toutefois, la mobilisation des professionnels du territoire et les actions déployées pour faire face à cette crise sanitaire ont permis de faire connaître la CPTS. En effet, des groupes d'échanges ont été créés pour faciliter l'organisation territoriale du COVID et demeurent encore aujourd'hui.

En parallèle, les deux référentes communication nommées lors de la phase 1 ont commencé à tester des systèmes d'information (Jamespot, Terr-eSanté) pour la communication interprofessionnelle de la CPTS.

La réalisation des réunions à distance en avril (9 avril et 21 avril) a permis d'affiner le projet de santé de la CPTS.

Mi-juin, une première version du projet de santé est formalisée. Une relecture par axe du projet de santé est effectuée par les membres des groupes de travail.

Le 7 juillet, l'ensemble du dossier est présenté au Bureau de la CPTS pour validation et pour effectuer les dernières modifications.

## IV. Diagnostic territorial

### 1. Territoire d'intervention de la CPTS

Le territoire d'intervention de la CPTS est celui de la commune de Pantin. Pantin compte 55 342 habitants<sup>1</sup>. Elle se situe dans le département de Seine-Saint-Denis (93) et fait partie de la métropole du Grand Paris. Elle appartient à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble qui rassemble les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville.

La ville comporte 3 quartiers prioritaires :

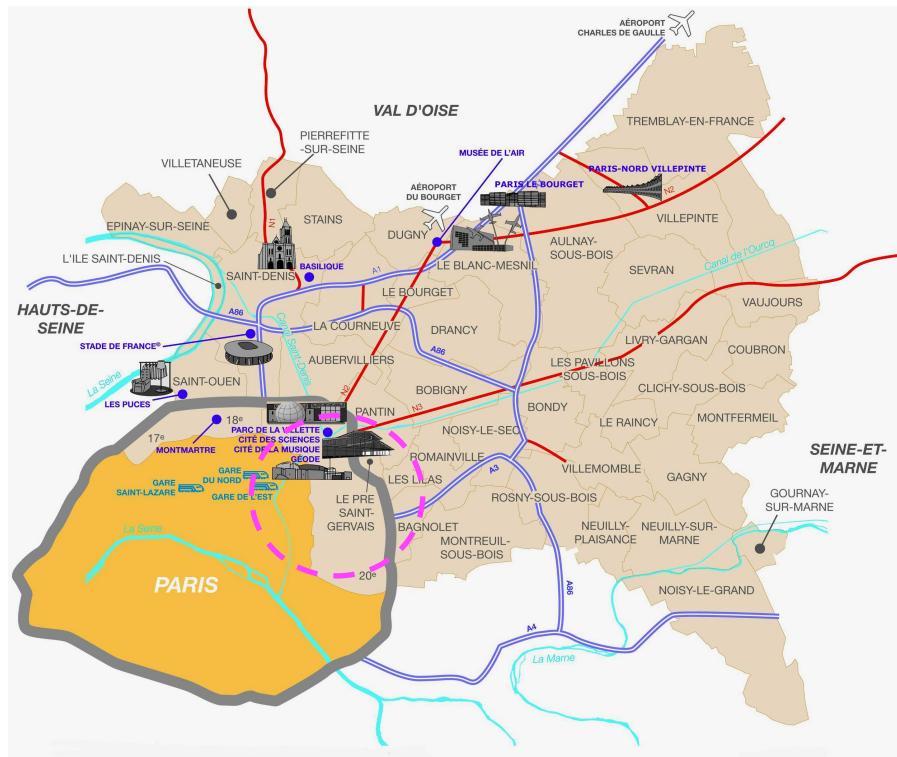
- Quatre Chemins
- Les Courtillères - Pont-De-Pierre
- Sept Arpents – Stalingrad<sup>2</sup>

Pantin est une ville de première couronne, elle est limitrophe du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Dans le 93, elle est frontalière des communes d'Aubervilliers, de Bobigny, de Romainville, des Lilas et du Pré-Saint-Gervais.

---

<sup>1</sup> INSEE, 2016

<sup>2</sup> <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/93055>



### Situation géographique de Pantin<sup>3</sup>

Pantin est un territoire attractif et dynamique. La ville dispose de tous les réseaux de transports d'Ile-de-France permettant des déplacements faciles de Pantin à Paris ou au cœur de la banlieue (ligne de train H, RER E, ligne 5 du métro, lignes de bus 170, 249 et 75 ou encore ligne T3 du tramway). De même, Pantin se situe à proximité de grands axes routiers (autoroutes A3, A86, A186, Périphérique)<sup>4</sup>. D'autre part, le nombre d'entreprises est croissant à Pantin depuis 2012<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> <https://www.tourisme93.com/document.php?pagindx=344>

<sup>4</sup> <https://pratique.pantin.fr/deplacement-et-stationnement/transport-en-commun> ; <https://www.iau-idf.fr/wp/interco/commune/93055/>

<sup>5</sup> <http://entreprises.lefigaro.fr/pantin/ville-93055>

## 2. Offre de soins

### 2.1 Offre ambulatoire

#### *a. Les soins de premier recours - libéral<sup>6</sup>*

Profession	Densité à Pantin	Densité en Seine-Saint-Denis	Densité en Île-de-France	Densité en France
Médecins généralistes	4,9 pour 10 000 habitants	5,9 pour 10 000 habitants	7,4 pour 10 000 habitants	8,9 pour 10 000 habitants
Infirmiers	3,4 pour 10 000 habitants	5,7 pour 10 000 habitants	6,4 pour 10 000 habitants	14,4 pour 10 000 habitants
Masseurs-kinésithérapeutes	7,0 pour 10 000 habitants	4,3 pour 10 000 habitants	8,2 pour 10 000 habitants	10,4 pour 10 000 habitants
Chirurgiens-dentistes	3,1 pour 10 000 habitants	6,1 pour 10 000 habitants	5,5 pour 10 000 habitants	5,3 pour 10 000 habitants
Orthophonistes	12,6 pour 100 000 habitants	15,9 pour 100 000 habitants	26,2 pour 100 000 habitants	29,9 pour 100 000 habitants
Sages-femmes	2,5 pour 10 000 habitants	1,3 pour 10 000 habitants	1,7 pour 10 000 habitants	1,8 pour 10 000 habitants

**Tableau de répartition de l'offre de soin ambulatoire libérale de premier recours selon la profession à Pantin**

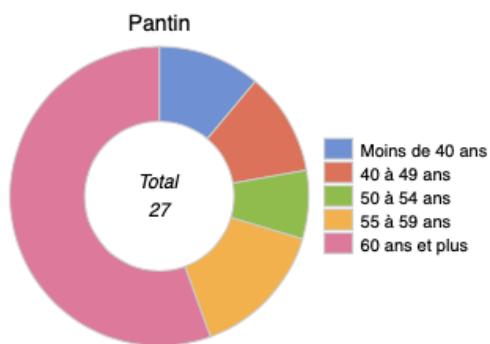
*En annexe 6, la liste des professionnels de santé libéraux exerçant à Pantin (source : données de Santé CPAM 93 – 2016)*

La commune de Pantin est sous-dotée en professionnels de santé de premier recours. Seule la densité de sages-femmes est supérieure aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Située dans un département où l'offre de soins est déjà déficitaire, la ville de Pantin présente des indicateurs inférieurs à la Seine-Saint-Denis.

<sup>6</sup> FNPS - INSEE - 2018

En outre, les médecins généralistes libéraux de Pantin sont âgés :



**Répartition des médecins généralistes de Pantin selon l'âge<sup>7</sup>**

Parmi les 27 médecins généralistes exerçant sur le territoire<sup>8</sup>, 55,8% ont plus de 60 ans<sup>9</sup> et seront donc amenés à partir à la retraite dans les 5 prochaines années.

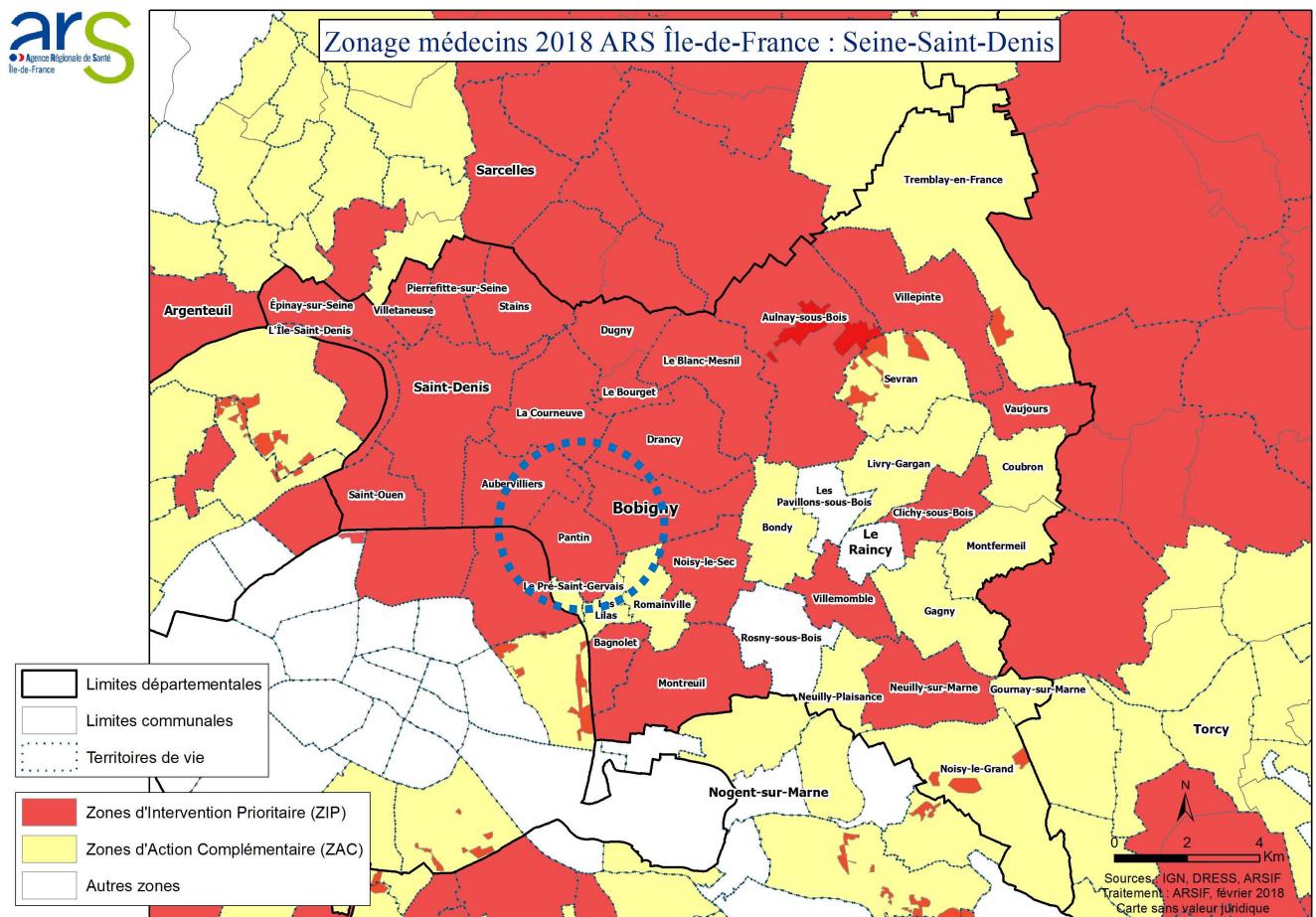
---

<sup>7</sup> FNPS - 2018

<sup>8</sup> CPAM 93 - 2016

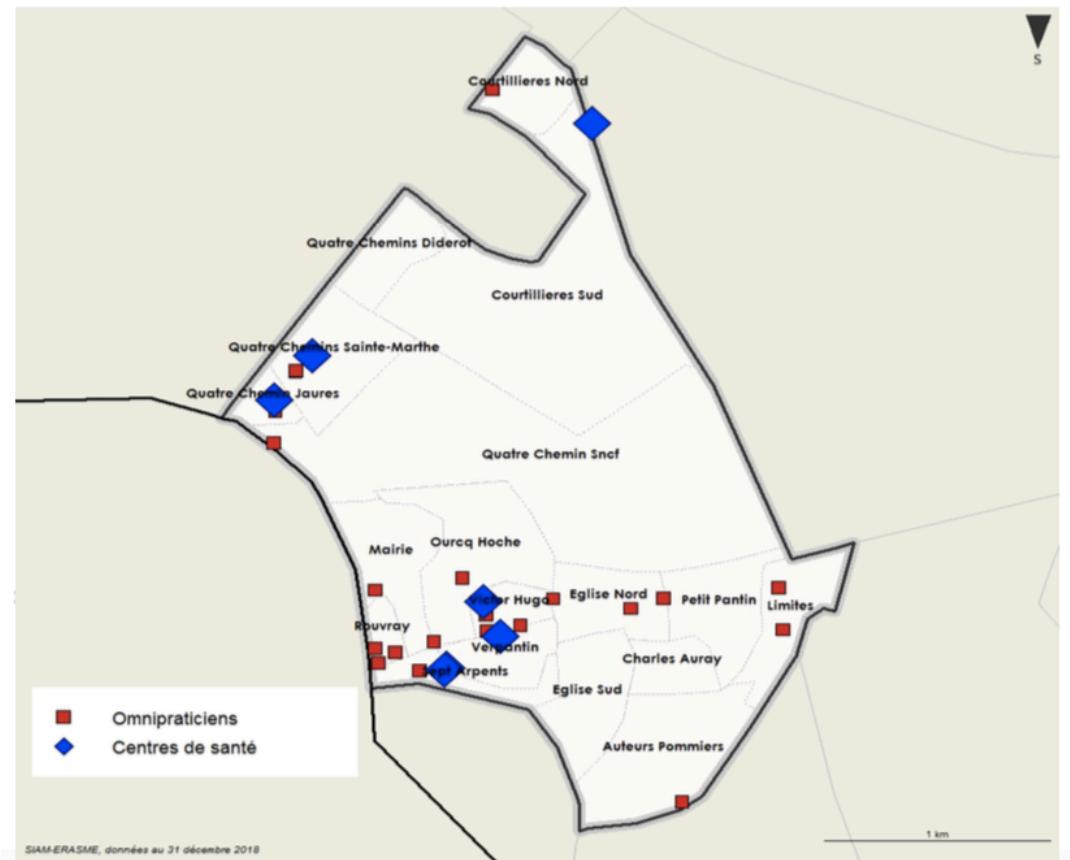
<sup>9</sup> FNPS - 2018

Ainsi, la faible densité d'omnipraticiens et parmi eux, la proportion importante des plus de 60 ans classent la ville de Pantin en Zone d'Intervention Prioritaire selon le zonage de l'ARS<sup>10</sup> :



<sup>10</sup> IGN DRESS ARSIF – 2018

De plus, l'offre de soins en médecine générale de Pantin est inégalement répartie selon les quartiers :



Localisation des médecins généralistes et centres de santé à Pantin<sup>10</sup>

L'offre de soins en médecine générale se situe principalement le long de l'Avenue Jean Lolive. Le Nord de la commune apparaît insuffisamment pourvu au regard de la population résidant dans cette zone<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> CPAM 93 - 2018

<sup>11</sup> CPAM 93 - 2016

*b. Soins de second recours*

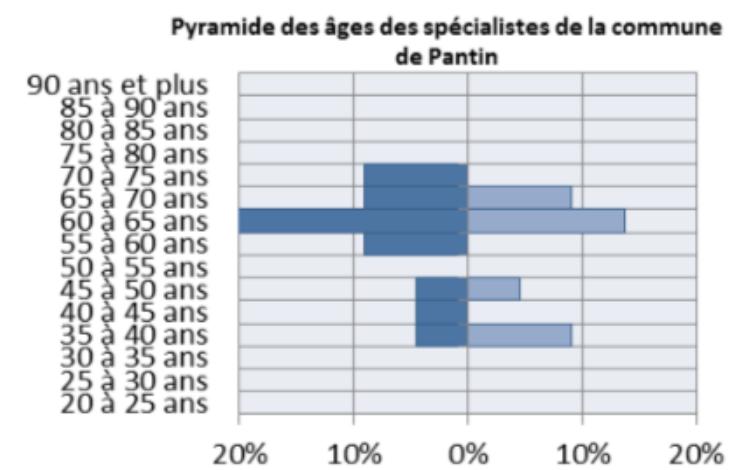
Profession	Effectif Pantin	Densité Pantin	Densité Seine-Saint-Denis	Densité Île-de-France	Densité France
Médecins spécialistes*	21 <sup>12</sup>	37,9 pour 100 000 habitants <sup>13</sup>	62,9 pour 100 000 habitants <sup>14</sup>	120,5 pour 100 000 habitants <sup>14</sup>	92,7 pour 100 000 habitants <sup>14</sup>

\*Dont 1 dermatologie et vénérologie, 1 Gastro-entérologie et hépatologie, 2 Gynécologie médicale et obstétrique, 1 médecine interne, 4 néphrologie, 5 ophtalmologie, 1 Oto Rhino Laryngologie, 2 pathologie cardio-vasculaire, 1 pédiatrie, 2 radiodiagnostic et imagerie médicale, 1 rhumatologie<sup>12</sup>

**Offre de soins en médecine de spécialité à Pantin (exercice libéral et mixte)**

L’offre de soins en médecine de spécialité à Pantin ainsi qu’en Seine-Saint-Denis est insatisfaisante au regard de l’offre régionale et nationale.

A cela s’ajoute l’âge élevé des médecins spécialistes exerçant à Pantin :



En bleu foncé : les hommes, en bleu clair : les femmes

<sup>12</sup> CPAM 93 – 2016

<sup>13</sup> Calculée à partir des données de la CPAM 93 (2016) et de l’INSEE (2016)

<sup>14</sup> <http://www.data.drees.sante.gouv.fr> - 2016

En effet, la majorité des médecins spécialistes de Pantin ont entre 60 et 65 ans.

Aujourd’hui, certains de ces médecins sont probablement partis à la retraite et d’autres y partiront prochainement, ce qui affaiblira davantage l’offre de soins de second recours du territoire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 198 implantations de professionnels de santé sont recensées (cabinets principaux et secondaires) à Pantin<sup>15</sup>.

Parmi ces implantations, on compte :

1 Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Pantin située dans le quartier Hoche :

- **Maison de Santé Pantinoise**

- 3 médecins généralistes
- 3 sages-femmes
- 3 infirmières
- 1 psychologue
- 1 ostéopathe

3 centres de santé :

- **Centre Municipal de Santé Cornet**, situé dans le quartier Hoche, avec :

- Médecine générale (8 médecins généralistes)
- Soins infirmiers et prélèvements en laboratoire
- Spécialités : consultations alcoolologie, cardiologie, dermatologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gynécologie, Otho-Rhino-Laryngologie, ophtalmologie, pédiatrie, phlébologie, plateau technique
- Service de radiologie-échographie : radiologues-échographistes, échographiste cardiaque
- Service dentaire : chirurgie-dentaire et orthodontie

---

<sup>15</sup> CPAM 93 - 2018

- Soins paramédicaux : diététique, kinésithérapie, orthoptie, pédicurie
  - Prévention et soins : assistance sociale, séances de vaccination
  - Planification familiale : contraception, interventions scolaires, pilule du lendemain, IVG, orientation vers les structures, tous renseignements, conseillère conjugale.
- **Centre Municipal de Santé Sainte Marguerite**, situé dans le quartier des Quatre-Chemins, avec :
- Médecine générale (4 médecins généralistes)
  - Soins infirmiers et prélèvements en laboratoire
  - Spécialités : consultation en alcoologie, gynécologie, phlébologie
  - Prévention et soins : séances de vaccinations
  - Planification familiale : contraception, interventions scolaires, pilule du lendemain, IVG, orientation vers les structures, tous renseignements, conseillère conjugale.
- **Centre Municipal de Santé Ténine**, situé dans le quartier des Courtillières, avec :
- Médecine générale (4 médecins généralistes)
  - Soins infirmiers et prélèvements en laboratoire
  - Spécialités : dermatologie, gynécologie, pédiatrie
  - Service dentaire : chirurgie dentaire,
  - Soins paramédicaux : kinésithérapie<sup>16</sup>

Néanmoins, à Pantin, l'offre de santé se situe majoritairement dans des cabinets isolés<sup>17</sup>.

Enfin, dans le cadre de la continuité des soins, le territoire de Pantin, est rattaché à la **Maison Médicale de Garde** de Noisy-Le-Sec.

---

<sup>16</sup> CPAM 93 – 2016 ; <https://www.pantin.fr>

<sup>17</sup> CLS3 – 2018-2022

## 2.2 Offre hospitalière (publique et privée)

Le territoire pantinois ne compte aucune structure hospitalière<sup>18</sup>. Toutefois, l'offre hospitalière aux alentours de Pantin permet une prise en charge dans les secteurs ci-après :

- Service de soins de suite (<5 minutes – Le Pré-Saint-Gervais)
- Service de médecine (11 minutes – Bobigny)
- Service de chirurgie (11 minutes – Bobigny)
- Services d'urgences (11 minutes – Bobigny)
- Service obstétrique (13 minutes – Les Lilas)
- Unité Neuro-Vasculaire (16 minutes – Paris 19<sup>ème</sup>)
- Services de longs séjours (18 minutes – Bagnolet)<sup>19</sup>

Les principaux établissements services hospitaliers en lien avec la CPTS sont :

- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP - Bondy

## 2.3 Offre médico-sociale et sociale<sup>20</sup>

### *a. Les centres de Protection Maternelle Infantile (PMI)*

Sur le territoire de Pantin, on dénombre 4 centres de PMI :

- Centre de PMI Dolto, quartier du Petit Pantin
- Centre de PMI Cornet, quartier Hoche
- Centre de PMI des Courtilières
- Centre de PMI des Quatre-Chemin

---

<sup>18</sup> CLS3 – 2018-2022

<sup>19</sup> FINESS, SAE, ARS, INSSE - Distancier METRIC / Calculs ARS - 2019

<sup>20</sup> CPAM 93 – 2016 ; CLS 3 Pantin - 2018

*b. Le Centre Médico-Psychologique (CMP) adultes*

Le CMP pour adultes de Pantin est situé rue Lépine, quartier du Petit Pantin. C'est une unité fonctionnelle du secteur psychiatrique n°13 dépendant de l'Hôpital de Ville-Evrard (Neuilly-sur-Marne).

*c. Le CMP infanto-juvénile*

Le CMP pour enfants et adolescents de Pantin situé rue Delizy dépend également de l'hôpital Ville-Evrard. Il regroupe pédo-psychiatres, psychologues, psychomotriciens orthophonistes et éducateurs.

*d. Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) :*

- CMPP Vaucanson
- CMPP Les Courtillères

*e. Établissements pour enfants en situation de handicap*

- Institut Médico-Éducatif Louise Michel

*f. Établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap*

- Foyer de vie et MAS Clothilde Lamborot – Association des Paralysés de France

*g. Établissements d'hébergement médicalisés et non médicalisés pour personnes âgées*

- Centre de jour Les Rives / Fondation hospitalière Sainte-Marie
- EHPAD Les Jardins de Pantin
- EHPAD La Seigneurie

En outre, la ville de Pantin compte 1 SSIAD.

## 2.4 Dispositifs de coordination (PTA, MAIA, CLIC, ...)

Les dispositifs de coordination suivants sont en lien avec la CPTS de Pantin ou pourront être amenés à l'être :

- MAIA 93 Sud-Ouest
- Réseau Océane
- Réseau SINDEFI-SEP
- Réseau NEF

## **Synthèse offre de soins**

La commune de Pantin est classée en ZIP par l'ARS concernant l'offre de soins de premier recours. La ville est fortement sous-dotée en professionnels de santé de premiers recours comparativement à la région Île-de-France mais aussi au département de Seine-Saint-Denis alors même que c'est un département très déficitaire. En outre, cette offre de soins de premier recours est davantage concentrée aux mêmes endroits laissant les quartiers prioritaires, situés au Nord de la ville, très défavorisés.

La commune est également dépourvue en médecins spécialistes au regard des indicateurs de comparaison.

Enfin, la part importante de médecins proches de l'âge de départ à la retraite dans la commune fragilisera très prochainement encore plus l'offre ambulatoire.

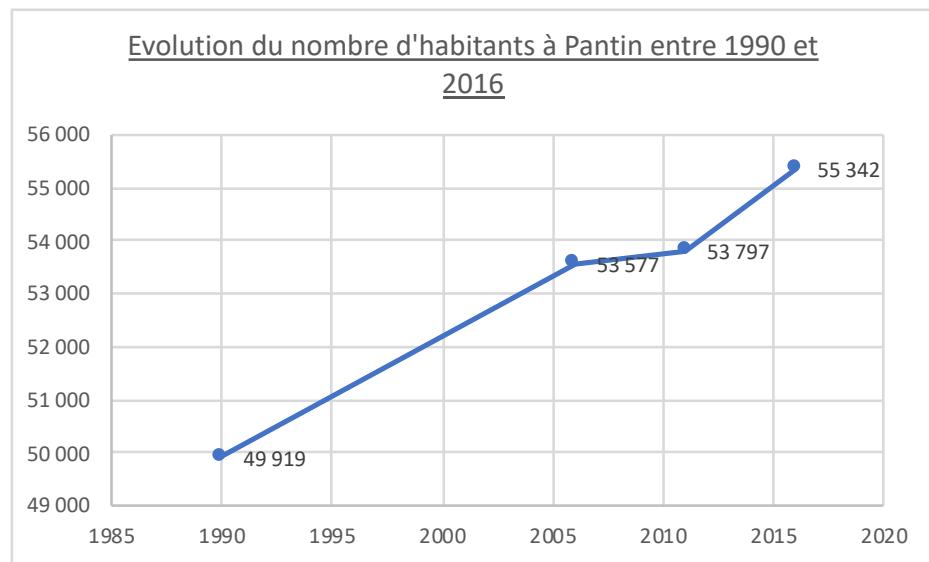
Actuellement, le territoire ne compte qu'une MSP et l'exercice des professionnels de santé se fait majoritairement au sein de cabinets isolés. Toutefois, la présence de 3 CMS, dans lesquels la ville s'investit grandement pour proposer une offre de soins facilitée et diversifiée aux habitants, offre la possibilité d'un exercice pluridisciplinaire salarié sur le territoire. Un projet d'ouverture d'une seconde MSP est également en cours.

### 3. Profil de la population

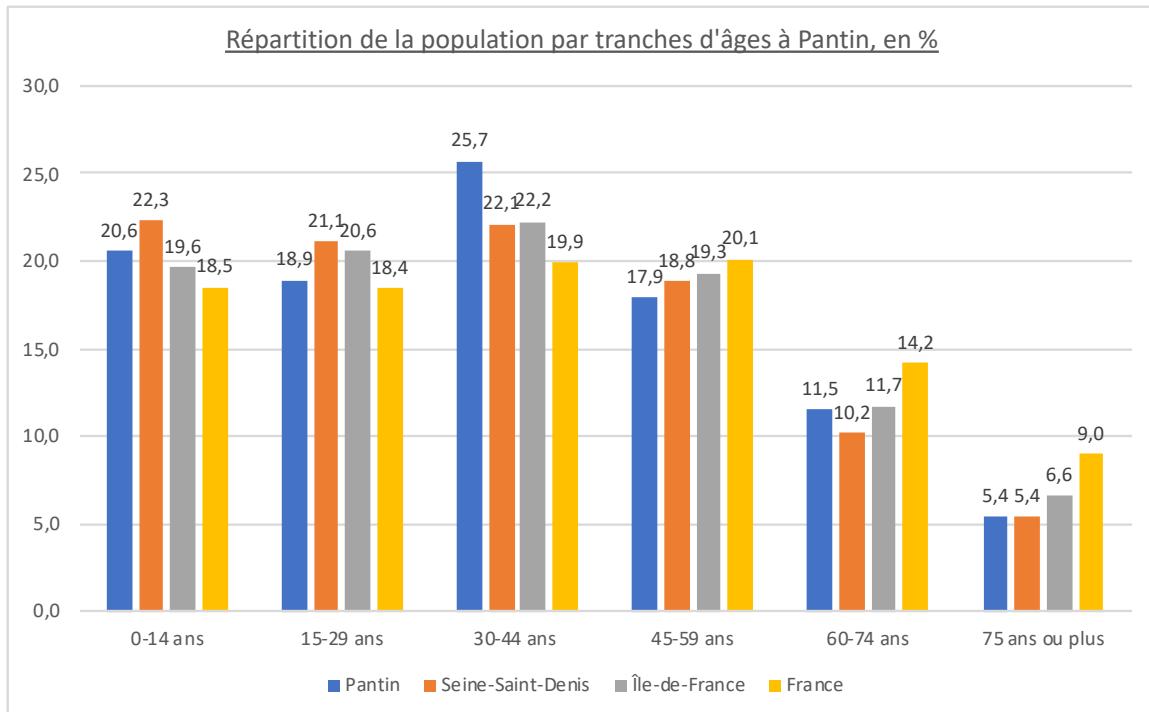
#### 3.1 Évolution de la population

Le nombre d'habitants est en augmentation constante à Pantin depuis 1990.

Ces 5 dernières années, il est passé de 53 797 à 55 342, soit une croissance de +0,6%<sup>21</sup>.



#### 3.2 Structure de la population par tranches d'âges



<sup>21</sup> INSEE - 2016

À l'image du département de la Seine-Saint-Denis, la proportion de jeunes est importante à Pantin. Deux tiers de la population a moins de 44 ans<sup>22</sup>. Les 30-44 ans sont les plus nombreux dans la commune, ils représentent 25,7% des Pantinois.

### 3.3 Caractéristiques socio-économiques et de précarité

#### *a. Une proportion importante d'étrangers*

La population étrangère est importante à Pantin. Elle est de 26,5%. Elle dépasse celle de la Seine-Saint-Denis (22,4%). En France 6,7% de la population est de nationalité étrangère<sup>23</sup>.

#### *b. Une proportion importante d'habitants dans les quartiers prioritaires de la ville*

Plus du tiers de la population pantinoise (37,0%) vit dans les quartiers défavorisés, inscrits en politique de la ville, soit trois fois plus que la moyenne régionale. Cela reste néanmoins inférieur à la moyenne départementale (43,0%)<sup>24</sup>.

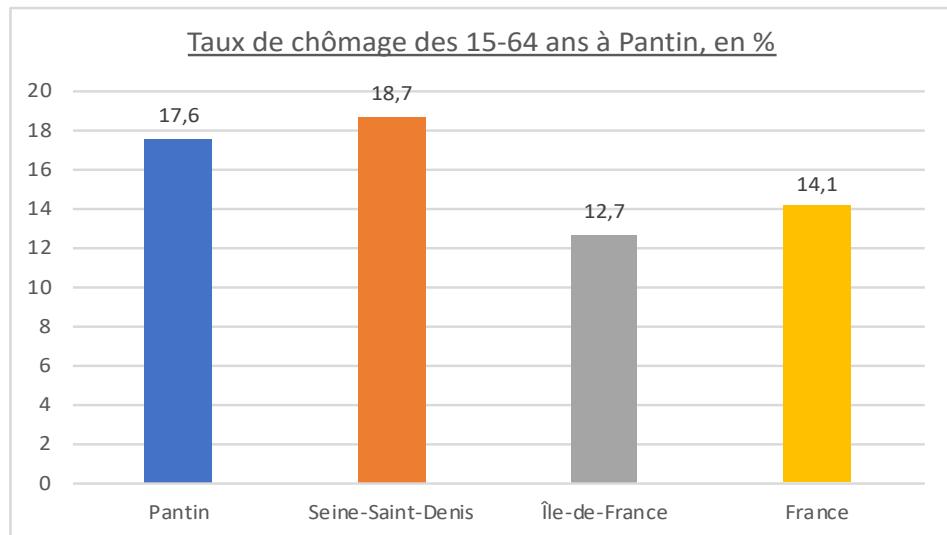
---

<sup>22</sup> INSEE - 2016

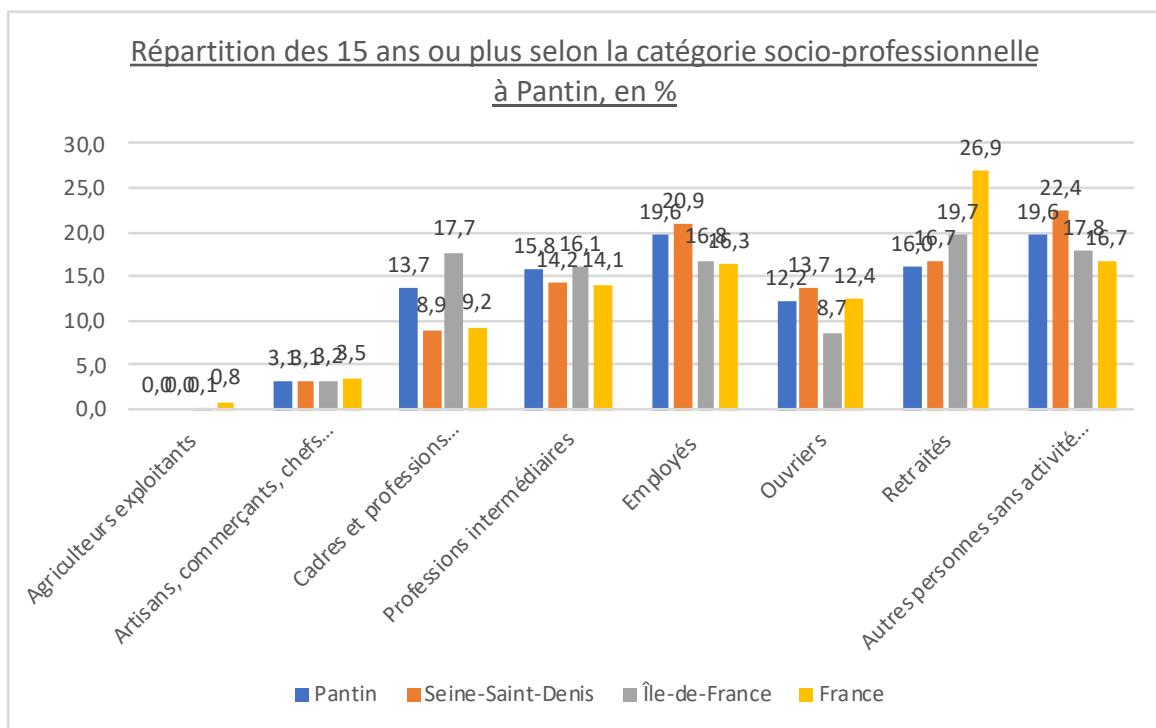
<sup>23</sup> INSEE - 2016

<sup>24</sup> CLS 3 – 2018-2022

c. Emploi : un taux de chômage élevé, une part importante d'employés et d'ouvriers mais aussi de cadres



Le taux de chômage est important à Pantin, il touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans<sup>25</sup>.



<sup>25</sup> INSEE – 2016 ; CLS 3 – 2018-2022

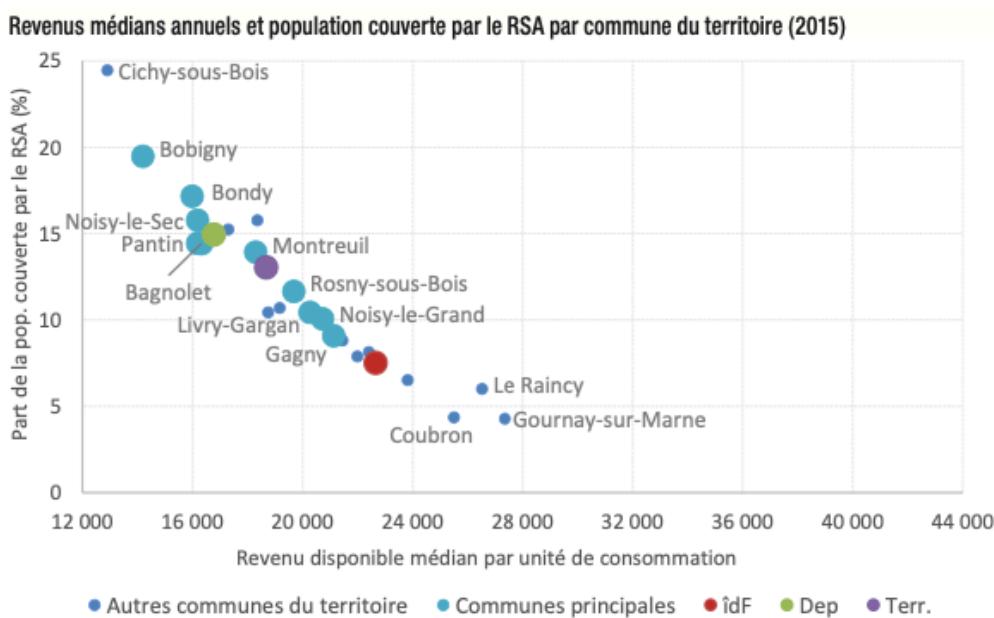
La ville de Pantin, tout comme le département de Seine-Saint-Denis, compte une part plus importante d'ouvriers et d'employés par rapport à la région et à la France et peu de retraités. En revanche, à Pantin, on dénombre plus de cadres qu'en Seine-Saint-Denis même si leur proportion reste inférieure à celle de la région<sup>26</sup>

#### *d. Une population en grande précarité*

##### Part des ménages fiscaux imposés, revenus médians annuels et RSA

À Pantin, et également en Seine-Saint-Denis, près de la moitié des ménages ne sont pas imposés<sup>27</sup>.

Dans la commune, à l'instar du département, la part de la population couverte par le RSA avoisine les 15,0%, soit plus du double de l'Île-de-France. De même, le revenu disponible médian par unité de consommation, est légèrement supérieur à 16 000€, alors qu'il est près de 24 000€ dans la région<sup>28</sup>.

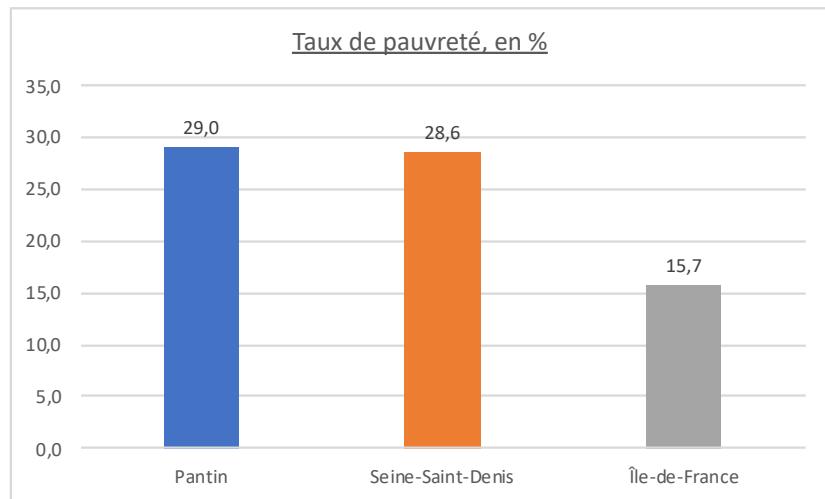


<sup>26</sup> INSEE - 2016

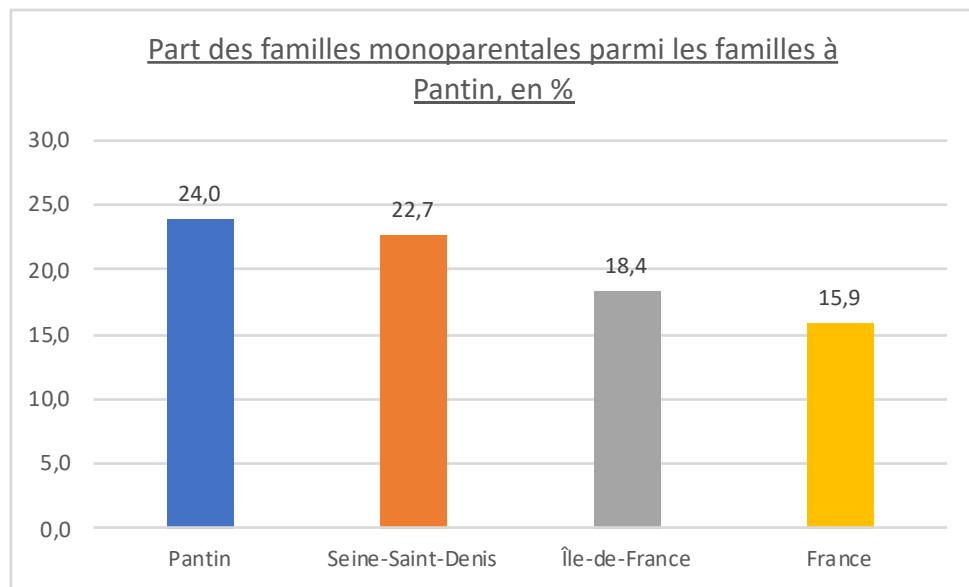
<sup>27</sup> INSEE – 2016 ; CLS 3 Pantin -2018

<sup>28</sup> 93 Sud Profil des territoires de coordination – ORS – Décembre 2019

## Taux de pauvreté et familles monoparentales



Le taux de pauvreté du 93 et de Pantin est important. Il est près de 2 fois plus élevé que celui de la région.

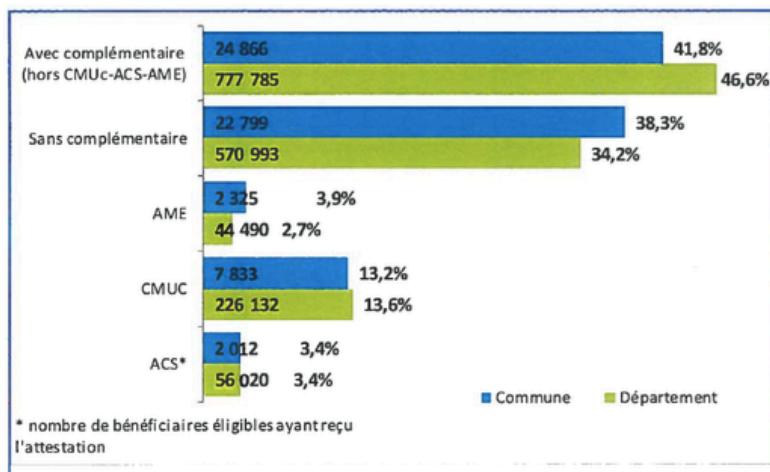


Le pourcentage de familles monoparentales à Pantin (24,0%) est supérieur aux taux départemental et régional<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> INSEE - 2016

C'est dans le quartier des Courtillières que l'on trouve le plus de familles monoparentales (38,2%) Elles sont moins présentes dans les quartiers Haut et Petit Pantin (19,1%)<sup>30</sup>.

### Couverture sociale



### Type de couverture sociale à Pantin<sup>31</sup>

Le nombre de personnes sans complémentaire santé est plus important à Pantin (38,3%) qu'en Seine-Saint-Denis (34,2%) tout comme le nombre de bénéficiaires de l'AME (3,9% à Pantin, 2,7% dans le département). En revanche, le taux de personnes bénéficiaires de la CMU-C est équivalent dans la commune et le département (environ 13,0%). Ce taux est près de 2 fois plus élevé que le taux de la région (7,5%) et de la France métropolitaine (7,4%)<sup>32</sup>.

### 3.4 État de santé de la population

#### *a. Naissances*

Le taux de natalité de Pantin est similaire à celui de Seine-Saint-Denis (18,8% et 18,5%) et plus élevé qu'au niveau régional et national<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> INSEE – 2016 ; CLS 3 Pantin - 2018

<sup>31</sup> CPAM 93 - 2016

<sup>32</sup> Fonds CMU-C - 2016

<sup>33</sup> INSEE – de 2011 à 2016

Le pourcentage de naissances prématurées à Pantin est supérieur à celui du département et de la région :

	Nombre de naissances en 2015	% dans le total des naissances
Pantin	22	2,1%
93 - Seine St Denis	541	1,8%
Île-de-France	2 801	1,6%

*Source : PMSI MCO - Données au code postal*

#### Part des naissances à moins de 33 semaines d'aménorrhée à Pantin<sup>34</sup>

#### *b. Mortalité*

Le taux standardisé de mortalité générale de Pantin (743,4 pour 100 000 habitants) est supérieur à celui de la région, mais inférieur à celui du département et de la France<sup>35</sup>.

La mortalité prématurée (décès survenus avant 65 ans) est également plus faible dans la commune (189,4 pour 100 000 habitants) que dans le département et qu'à l'échelle nationale mais reste plus élevée que dans la région<sup>33</sup>.

A Pantin, le taux standardisé de mortalité par cancers (222,5 pour 100 000 habitants) est plus faible qu'en Seine-Saint-Denis (244,2 pour 100 000 habitants) mais supérieur à celui de l'Île-de-France (210,9 pour 100 000 habitants)<sup>33</sup>.

Concernant la mortalité par pathologies de l'appareil respiratoire, elle est plus importante dans la commune qu'au sein des territoires de comparaisons (département, région, France). Le taux standardisé est de 50,0 pour 100 000 habitants à Pantin<sup>33</sup>.

Enfin, les taux standardisés de mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool et de tabac sont plus élevés à Pantin qu'en Île-de-France (alcool : 25,1 pour 100 000 contre 22,7 pour 100 000 – tabac : 95,7 pour 100 000 contre 93,1 pour 100 000). Toutefois, en Seine-Saint-Denis

---

<sup>34</sup> CLS 3 - 2018

<sup>35</sup> Cartoviz Intersanté ORS – entre 2010 et 2013

le taux standardisé de mortalité par pathologies liées à la consommation de tabac est supérieur à celui de Pantin (103,7 pour 100 000 habitants)<sup>33</sup>.

#### c. ALD

A Pantin, la part des bénéficiaires en ALD est de 19,2%. Elle est plus élevée que celle de l'Île-de-France (17,6%) mais reste inférieure à celle de la France (20,4%)<sup>36</sup>.

Parmi les bénéficiaires d'ALD de la commune, 25,0% ont déclaré une ALD « diabète de type 1 et de type 2 », 14,2% une ALD « tumeur maligne » et 12,8% une ALD « psychose »<sup>37</sup>.

Les psychoses et troubles graves de la personnalité sont plus représentées à Pantin que dans le département de la Seine-Saint-Denis (10,8%)<sup>38</sup>. La prévalence des troubles mentaux dans les consultations de soins primaires est particulièrement élevée : les médecins libéraux pantinois estiment recevoir 10 à 20 % de patients qui relèvent de souffrances psychiques<sup>39</sup>.

#### d. Prévention

Au Nord de Pantin, les taux de dépistage de cancers du sein, du colon et du col de l'utérus sont inférieurs aux taux départementaux. Dans l'Iris « quatre chemins SNCF », le taux de dépistage pour les 3 cancers est systématiquement bien inférieur au département<sup>40</sup>.

La prévention bucco-dentaire des jeunes (6-18 ans) est plus faible à Pantin que dans l'ensemble du département. 20,0% d'entre eux ont réalisé un dépistage bucco-dentaire contre 23,8% en Seine-Saint-Denis<sup>41</sup>.

---

<sup>36</sup> SNDS - 2018

<sup>37</sup> CPAM 93 - 2016

<sup>38</sup> CPAM 93 - 2016

<sup>39</sup> CLS 3 – 2018-2022

<sup>40</sup> CPAM 93 - 2016

<sup>41</sup> CPAM 93 - 2016

#### e. Médecin traitant

On constate à Pantin que 44,1% des bénéficiaires de l'Assurance Maladie n'ont pas déclaré de médecin traitant contre 42,7% dans le département<sup>42</sup>. En outre, 46,0% des bénéficiaires ayant déclaré un médecin traitant l'ont déclaré hors de la commune<sup>43</sup>. (*Ces données prennent en compte les bénéficiaires de l'AME*).

Chez les bénéficiaires de plus de 16 ans, 73,0% ont déclaré un médecin traitant à Pantin. En Seine-Saint-Denis, c'est 76,1%<sup>44</sup>.

#### Synthèse profil de la population

À Pantin, la population est jeune et les cadres y sont plus nombreux qu'en Seine-Saint-Denis et qu'en France. Toutefois les habitants sont en situation de grande précarité. Les taux de chômage et de pauvreté y sont importants et le nombre de bénéficiaires de prestations sociales est élevé. On recense également beaucoup de familles monoparentales, notamment dans le quartier des Courtilières.

Le nombre de bénéficiaires en ALD est également important même s'il reste inférieur à celui de la France. Les taux de dépistage bucco-dentaire et de cancers du sein, du côlon et du col de l'utérus sont plus faibles qu'au niveau départemental dans les quartiers situés au Nord de Pantin. Enfin, les pathologies psychiques sont plus présentes dans la commune que dans le département.

---

<sup>42</sup> CPAM 93 - 2016

<sup>43</sup> CPAM 93 - 2016

<sup>44</sup> CPAM 93 - 2016

## V. Présentation du projet territorial de santé

### Axe 1 : Accès aux soins

Objectif stratégique 1 : Faciliter l'accès aux soignants de ville, notamment l'accès à un médecin traitant et augmenter l'offre de soins non programmés

*Les professionnels de santé de Pantin souhaitent améliorer la réponse aux demandes de soins des patients du territoire aussi bien concernant les soins de premier et de second recours que les prises en charge de rééducation et les suivis psychologiques. Ainsi, la CPTS souhaite améliorer la couverture des patients avec un médecin traitant (44,1% des bénéficiaires de l'Assurance Maladie n'ont pas déclaré de médecin traitant à Pantin contre 42,7% en Seine-Saint-Denis<sup>45</sup>) et organiser la demande de soins non programmés sur le territoire. (Ces données prennent en compte les bénéficiaires de l'AME).*

#### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Mieux répondre aux demandes de soins de premier recours, de second recours, de rééducation et de psychologie
- Augmenter le nombre de patients avec médecin traitant
- Augmenter les plages horaires de soins non programmés
- Mettre en place une offre de permanence des soins ambulatoires à Pantin

#### - Les actions –

##### **Action 1 : créer un répertoire partagé des professionnels de santé exerçant sur le territoire**

Pour faire face aux problématiques d'accès aux soins, la CPTS de Pantin a organisé plusieurs réunions de travail afin de faire un état des lieux de l'offre du territoire. Un premier annuaire recensant les professionnels et les structures de santé de Pantin a été établi.

---

<sup>45</sup> CPAM 93 - 2016

Récemment, le contexte de crise sanitaire engendré par l'épidémie du Covid-19 a conduit les professionnels de santé de ville de Pantin à s'organiser entre eux pour y faire face. La CPTS de Pantin a créé, dans un premier temps, un groupe d'échanges pour que les professionnels puissent communiquer rapidement entre eux. Des questionnaires ont ensuite été diffusés pour :

- recenser les cabinets/structures d'exercice ouverts et fermés durant la période de confinement
- les disponibilités des professionnels de santé pour la prise en charge de nouveaux patients et/ou de patients Covid +, notamment en sortie d'hospitalisation.

Cet élan de coordination a permis de mettre à jour et d'enrichir l'annuaire initié. Ce répertoire vise à regrouper l'ensemble des professionnels et structures de santé, médico-sociaux et sociaux de la commune de Pantin.

En plus de contenir les coordonnées des professionnels, ce répertoire permettra d'identifier :

- Les jours et horaires de consultation
- Les modalités de prise de rendez-vous
- Les plages horaires de soins non programmés
- Les spécialités d'exercice
- La possibilité de prendre en charge de nouveaux patients
- La possibilité de mettre à disposition son local pour des remplacements lorsqu'il n'est pas utilisé
- L'accueil de stagiaires
- Les tarifs des consultations

Ainsi, cet outil permettra d'identifier :

- des médecins en capacité de prendre en charge des patients sans médecin traitant
- des professionnels pouvant prendre en charge de nouveaux patients nécessitant, par exemple, des soins infirmiers, de la rééducation en kinésithérapie, un suivi en orthophonie, etc.

De plus, il pourra permettre d'identifier les locaux disponibles pour des remplacements (temporaires, lors de congés, ou hebdomadaires lorsque, par exemple, un praticien n'utilise pas

son cabinet un ou plusieurs jours par semaine). Cela permettra d'une part d'assurer des consultations lors des périodes de congés et d'autre part de proposer plusieurs lieux d'exercices sur le territoire à des professionnels recherchant des remplacements réguliers. Ainsi, cela contribuera à étoffer l'offre de soins de premier et de second recours et paramédicale sur le territoire.

Enfin, l'identification des plages horaires de soins non programmés permettra d'organiser l'offre de soins non programmés à l'échelle du territoire. Selon l'organisation déployée, la CPTS pourra réfléchir à la mise en place d'une permanence des soins ambulatoires à Pantin.

### **Action 2 : définir une organisation des soins non programmés sur le territoire**

La CPTS souhaite organiser les soins non programmés sur le territoire. Pour ce faire, les professionnels qui adhèreront à la CPTS devront pouvoir réserver 2 à 3 créneaux horaires de soins non programmés par jour et les communiquer à la CPTS.

Ainsi, la CPTS élaborera un calendrier des soins non programmés sur le territoire. Par l'intermédiaire du numéro de téléphone unique mis en place par la CPTS lors de la période COVID, les professionnels qui contacteront la CPTS pourront indiquer à leurs patients les rendez-vous d'urgence disponibles dans la journée.

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser -

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, cabinets, CMS
- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP – Bondy
- Hôpital universitaire Robert Debré AP-HP – Paris 19ème
- CHI André Grégoire – Montreuil
- Centre de régulation 15
- Centre de jour Les Rives / Fondation hospitalière Sainte-Marie
- EHPAD Les Jardins de Pantin

- EHPAD La Seigneurie
- Centre de PMI Dolto, quartier du Petit Pantin
- Centre de PMI Cornet, quartier Hoche
- Centre de PMI des Courtillières
- Centre de PMI des Quatre-Chemin
- CMP pour enfant
- CMP pour adultes
- CMPP Vaucanson
- CMPP Les Courtillères
- Institut Médico-Éducatif Louise Michel
- Foyer de vie et MAS Clothilde Lamborot – Association des Paralysés de France
- Ville de Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93
- MAIA 93 Sud-Ouest

- Les outils / moyens nécessaires –

- *Recensement des professionnels/diffusion d'un questionnaire*

Pour alimenter le répertoire partagé, la CPTS de Pantin diffusera un questionnaire aux professionnels du territoire. Ce questionnaire sera ensuite remis à tout nouveau professionnel.

Dans leur espace personnel en ligne, les adhérents devront mettre à jour leurs informations en cas de changement. La CPTS pourra envoyer un courriel annuellement aux adhérents pour leur rappeler d'actualiser leurs données le cas échéant.

- *Groupes de travail*

La CPTS prévoit d'organiser des groupes de travail avec les professionnels du territoire pour se mettre d'accord sur une organisation des soins non programmés.

- *Plateforme d'orientation téléphonique et numérique*

Pour répondre aux sorties d'hospitalisation précoces lors de la période Covid, la CPTS de Pantin a mis en place un numéro de téléphone unique à destination des acteurs de santé et non des patients. Cette plateforme d'orientation a pour objectif d'orienter les patients nécessitant une prise en charge en ville. Ainsi, les structures hospitalières, les centres de régulation, les structures médico-sociales ou encore les professionnels de santé de ville eux-mêmes pourront utiliser ce numéro unique lorsque, par exemple, leurs patients n'ont pas de médecin traitant ou encore lorsque leurs patients nécessitent des soins infirmiers à domicile. De même, cette plateforme d'orientation pourra permettre, grâce au calendrier des soins non programmés, de communiquer aux soignants qui téléphonent les coordonnées des cabinets qui effectuent des soins non programmés dans la journée.

Par la suite, la CPTS pourra également mettre en place une plateforme numérique pour compléter ce dispositif d'orientation des patients. Cela permettra aux professionnels de la CPTS de se connecter sur une plateforme en ligne, type DOCNCO et d'orienter directement un patient vers un confrère disponible.

- *Recrutement d'un professionnel pour la gestion de la plateforme d'orientation*

La CPTS projette de recruter un professionnel de santé, comme par exemple un infirmier de parcours, un Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale (PARM) ou encore un gestionnaire de cas type MAIA, chargé d'assurer les permanences téléphoniques de la plateforme d'orientation et à terme la gestion de la plateforme numérique. En lien avec l'équipe de coordination de la CPTS, le professionnel actualisera le répertoire des professionnels de Pantin et le calendrier des soins non programmés à partir des réponses au questionnaire et des informations mises à jour par les professionnels dans leur espace adhérent en ligne.

Ainsi, ce professionnel pourra indiquer, au praticien qui appelle, les coordonnées d'un médecin généraliste pouvant prendre en charge des patients sans médecin traitant ou encore les coordonnées d'un praticien en ville disponible pour répondre aux besoins de son patient (besoin d'un sage-femme, d'un dentiste, de soins infirmiers à domicile, de kinésithérapie, etc.).

- *Messagerie sécurisée/site internet de la CPTS/espace de partage en ligne*

Le répertoire recensant les professionnels et structures du territoire de la CPTS ainsi que le calendrier des soins non programmés seront partagés à l'ensemble des professionnels par messagerie sécurisée, via l'espace adhérent du site internet de la CTPS ou encore sur un espace en ligne sécurisé.

- *Lettres d'informations, liste de diffusion, tutoriels, courriers*

Durant la période Covid-19, la CPTS de Pantin a diffusé une lettre d'informations afin d'informer les professionnels des dispositions mises en place sur le territoire. Une liste de diffusion a ainsi été constituée.

Les professionnels de la CPTS prévoient de diffuser d'autres lettres d'informations, d'organiser des tutoriels ou encore d'envoyer des courriers pour communiquer sur la plateforme d'orientation, partager le questionnaire, etc.

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites -

- Nombre de professionnels recensés
- Nombre de médecins généralistes recensés
- Nombre de patients avec et sans médecin traitant
- Locaux vacants : nombre de demi-journées disponibles au sein des cabinets, MSP, CMS
- Nombre de professionnels acceptant de se faire remplacer
- Nombre de demi-journées complétées dans les cabinets disponibles
- Nombre de difficultés récurrentes identifiées (exemple : accès à un type de professionnel)

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Répertoire des professionnels : alimentation continue
- Plateforme d'orientation téléphonique : initiée en avril 2020, phase de test : mai à décembre 2020,
- Questionnaire : élaboration en septembre 2020, diffusion d'octobre à décembre 2020, analyse à partir de décembre 2020
- Groupes de travail SNP/élaboration du calendrier des SNP : octobre 2020 – février 2021

- Recrutement professionnel : entre janvier et juin 2021
- Phase d'évaluation : septembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place des actions et participation à l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, points téléphoniques, envoi de courriels

## Objectif stratégique 2 : Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

*Le diagnostic territorial a mis en évidence une population très défavorisée et une part importante d'étrangers à Pantin. Dans la commune, les taux de recours au soin<sup>46</sup>, de couverture maladie et de déclaration d'un médecin traitant<sup>47</sup> sont inférieurs aux taux du département. 38,3% d'habitants de Pantin n'ont aucune complémentaire santé contre 34,2% dans le département de Seine-Saint-Denis<sup>48</sup>.*

*De ce fait, nombre d'habitants n'ont pas accès aux soins pour des raisons qui peuvent être économiques, culturelles ou encore dues à la barrière de la langue. Ainsi, les professionnels du secteur social et les associations ont un rôle important à jouer. Or, bien souvent, les professionnels de santé constatent que face à une problématique d'ordre social, ils ne savent pas vers qui se tourner.*

### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Identifier les ressources face à des problématiques sociales, culturelles
- Augmenter le taux de recours aux soins des patients en situation de précarité
- Diminuer le taux de patients sans couverture maladie
- Prendre en charge des patients exclus du système de soins et remettre les patients sans couverture sociale dans un système de droit

### - Les actions –

#### **Action 1 : créer un guide des partenaires sociaux**

Des professionnels de santé de la CPTS ont commencé à recenser les partenaires sociaux du territoire afin de savoir à qui s'adresser en fonction des problématiques sociales et/ou culturelles rencontrées.

---

<sup>46</sup> CLS 3 – 2018-2022

<sup>47</sup> CPAM 93 - 2016

<sup>48</sup> CPAM 93 - 2016

Ils souhaitent élaborer un guide au sein duquel chaque problématique sera associée à une ressource du territoire. Ce guide sera à destination des professionnels de Pantin. Il sera partagé entre les professionnels de santé du territoire et mis à jour régulièrement pour que les professionnels de santé puissent contacter rapidement un partenaire lorsqu'ils rencontrent une situation complexe dans leur exercice.

### **Action 2 : proposer des prises en charge aux personnes en situation de précarité sans couverture sociale**

La participation des CMS de Pantin à la PASS ambulatoire a été validée par l'ARS Île-de-France en avril 2020. Sa mise en place a été retardée à la suite de l'épidémie de COVID mais la CPTS souhaite développer la PASS sur le territoire. Ainsi, la CPTS communiquera sur son existence et s'articulera avec l'Atelier Santé Ville, les acteurs sociaux (maisons de quartier, associations) pour que les personnes les plus démunies puissent en bénéficier.

Également, un partenariat est en cours de négociation avec l'association le Refuge afin que les médecins généralistes libéraux et salariés puissent prendre en charge les patients sans couverture sociale et les inclure ensuite dans un système de droit en réouvrant des droits sociaux.

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, cabinets, CMS
- Ville de Pantin
- CCAS Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93
- Maisons de quartier
- Coursiers sanitaires et sociaux
- MAIA 93 Sud-Ouest
- Comité pour la santé des exilés (Comede)
- Association Aurore
- Solipam

- Association Luckforlife
- Association Le refuge
- Association Les petits frères des pauvres
- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP – Bondy
- Hôpital universitaire Robert Debré AP-HP – Paris 19ème
- CHI André Grégoire – Montreuil
- Centre de jour Les Rives / Fondation hospitalière Sainte-Marie
- EHPAD Les Jardins de Pantin
- EHPAD La Seigneurie
- Centre de PMI Dolto, quartier du Petit Pantin
- Centre de PMI Cornet, quartier Hoche
- Centre de PMI des Courtillières
- Centre de PMI des Quatre-Chemin
- CMP pour enfant
- CMP pour adultes
- CMPP Vaucanson
- CMPP Les Courtillères
- Institut Médico-Éducatif Louise Michel
- Foyer de vie et MAS Clothilde Lamborot – Association des Paralysés de France
- Professionnels du secteur social (assistantes sociales, etc.)

- Les outils / moyens nécessaires –

- *Recensement des problématiques sociales/questionnaire*

Pour alimenter le guide des partenaires sociaux la CPTS prévoit de recueillir les problématiques rencontrées par les professionnels de santé de Pantin. Pour ce faire, elle diffusera un questionnaire aux différents praticiens du territoire.

- *Rencontres, groupes de travail avec des partenaires sociaux*

La CPTS de Pantin souhaite organiser des rencontres avec des partenaires sociaux selon les problématiques identifiées. Cela permettra aux différents acteurs de se rencontrer et de s'accorder pour travailler ensemble.

- *Supports de communication : affiches, dépliants*

Pour faire connaître les permanences d'accès aux soins (horaires, lieux, actions, etc.) la CPTS de Pantin élaborera et diffusera des affiches, des dépliants, etc. Ces supports de communication pourront être affichés dans les lieux publics de la ville et seront remis à tous les acteurs susceptibles d'être en contact avec des personnes en situation de précarité.

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites -

- Nombre de partenaires sociaux recensés
- Nombre de problématiques face auxquelles des ressources ont été identifiées
- Nombre de patients ayant obtenu une couverture maladie grâce au dispositif

- Le calendrier de mise en œuvre des actions -

- Mise en place de la PASS ambulatoire : avril 2020
- Communication sur la PASS ambulatoire : septembre 2020
- Recensement des partenaires sociaux : septembre – décembre 2020
- Questionnaire : élaboration en septembre 2020, diffusion d'octobre à décembre 2020, analyse à partir de décembre 2020
- Rencontres/Groupes de travail avec les partenaires : 1 en janvier 2021, 1 en mars 2021
- Finalisation du guide des partenaires sociaux : avril/juin 2021, alimentation continue
- Phase d'évaluation : décembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires sociaux
- Suivi de la mise en place des actions et participation à l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## **Axe 2 : Organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient**

### **Objectif stratégique 1 : Améliorer le lien ville-hôpital en sortie d'hospitalisation**

- Les objectifs spécifiques/opérationnels –

- Faciliter la communication interprofessionnelle
- Diminuer le taux de recours aux urgences
- Assurer une continuité des soins

- Les actions –

#### **Action 1 : créer des outils à destination des professionnels de ville et des praticiens hospitaliers**

La CPTS souhaite créer des outils et les mettre à disposition des professionnels de santé afin d'améliorer le parcours des patients en sortie d'hospitalisation :

- Une fiche d'adressage vers l'hôpital, permettant d'orienter le patient vers l'hôpital avec les informations nécessaires à faciliter sa prise en charge.
- Un compte-rendu de sortie d'hospitalisation standardisé destiné à l'ensemble des professionnels de ville qui seront amenés à prendre en charge les patients
- Un protocole de sortie d'hospitalisation avec les différents documents à transmettre aux professionnels de santé qui seront amenés à prendre en charge le patient et destiné à mieux repérer les personnes fragiles.

#### **Action 2 : rédiger des protocoles de prise en charge ambulatoire en sortie d'hospitalisation**

Des professionnels de la CPTS constatent que des patients sont suivis par certains services hospitaliers alors même qu'ils pourraient bénéficier de prises en charge identiques en ville. Pour y remédier, la CPTS de Pantin souhaite élaborer des protocoles d'adressage en ville permettant d'identifier vers qui orienter les patients en sortie d'hospitalisation selon la nature et le degré d'urgence de leurs besoins.

Pour commencer, la CPTS de Pantin souhaite établir un protocole d'adressage des patients diabétiques en ville. En effet, les patients diabétiques en sortie d'hospitalisation peuvent être suivis à Pantin par les centres de jour de diabétologie et bénéficier de programmes d'éducation thérapeutique délivrés par des infirmiers du territoire (ASALEE, IPA).

Dans un premier temps, la CPTS de Pantin souhaite formaliser la coordination déjà effective avec certains services hospitaliers du territoire. À terme, une réflexion avec toutes les CPTS du département devra être menée pour harmoniser les outils au niveau du département.

### **Action 3 : créer un arbre d'orientation pour faciliter le maintien à domicile**

Les professionnels de la CPTS souhaitent élaborer un schéma d'orientation pour les patients qui ont besoin d'aides à domicile en sortie d'hospitalisation. Ce schéma permettrait aux professionnels d'identifier rapidement quel acteur solliciter en fonction des besoins de leurs patients et du degré d'urgence.

Durant la période Covid, la CPTS s'est mise en lien avec la MAIA 93 Sud-Ouest ce qui a permis d'élaborer un premier schéma indiquant un contact unique pour l'appui à la coordination des situations complexes à domicile et à l'organisation des retours à domicile ainsi que les coordonnées d'un équipe dédiée Covid réalisant les soins à domicile. (voir en Annexes – Annexe 1 – Schéma d'orientation personnes âgées en perte d'autonomie durant la période COVID).

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours en MSP, centres municipaux de santé, cabinets
- CPAM 93
- ARS DD 93
- MAIA 93 Sud-Ouest
- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP – Bondy

- Hôpital universitaire Robert Debré AP-HP – Paris 19ème
- CHI André Grégoire – Montreuil
- Centre de régulation 15
- Centre de jour Les Rives / Fondation hospitalière Sainte-Marie
- EHPAD Les Jardins de Pantin
- EHPAD La Seigneurie
- Centre de PMI Dolto, quartier du Petit Pantin
- Centre de PMI Cornet, quartier Hoche
- Centre de PMI des Courtillières
- Centre de PMI des Quatre-Chemins
- CMP pour enfant
- CMP pour adultes
- CMPP Vaucanson
- CMPP Les Courtillères
- Institut Médico-Éducatif Louise Michel
- Foyer de vie et MAS Clothilde Lamborot – Association des Paralysés de France

- Les outils / moyens nécessaires -

- - *Système d'information partagé*

Pour échanger rapidement et partager de manière sécurisée les informations et les documents (fiche d'adressage, CR d'hospitalisation, résultats d'analyses, etc.) des patients, les membres de la CPTS souhaitent utiliser un système d'information commun aux différents intervenants (hôpital, médecine de ville, médico-social).

La CPTS a commencé à tester des systèmes d'information et retient, pour le moment, Jamespot et TERR-eSANTE.

- *Plateforme téléphonique et numérique d'orientation*

Le numéro de téléphone unique mis en place par la CPTS pour faciliter les sorties d'hospitalisation dans le cadre du Covid-19 permettra aux praticiens hospitaliers d'orienter leurs patients vers des professionnels de santé de ville pouvant les prendre en charge.

Par la suite, la CPTS pourra également mettre en place une plateforme numérique pour compléter ce dispositif d'orientation des patients.

- *Groupes de travail ville-hôpital*

Durant la période Covid, la CPTS a participé à des groupes de travail avec les instances de santé et les hôpitaux afin de définir les parcours des patients Covid+ en sortie d'hospitalisation et d'articuler les rôles de chacun. Ces groupes de travail ont permis la rédaction d'un protocole COVID en sortie d'hospitalisation. Toutefois, ce protocole n'a pas été pleinement mis en application. C'est pourquoi, afin d'exploiter au mieux les outils de coordination ville /hôpital, la CPTS souhaite associer aux groupes de travail les praticiens hospitaliers directement concernés et intégrer également les autres CPTS du territoire afin d'apporter une réponse harmonisée avec le maximum d'acteurs du département.

- *Recensement des ressources du territoire pour les aides à domicile*

Pour élaborer l'arbre décisionnel, la CPTS se rapprochera de nouveau de la MAIA et fera un état des lieux des ressources du territoire.

- *Lettres d'informations, liste de diffusion*

Durant la période Covid-19, la CPTS de Pantin a diffusé une lettre d'informations afin d'informer les professionnels sur les dispositions mises en place sur le territoire. Une liste de diffusion a ainsi été constituée.

Les professionnels de la CPTS prévoient de diffuser d'autres lettres d'informations et de diffuser des courriels pour communiquer sur la plateforme d'orientation, les circuits courts mis en place ou encore pour partager le guide de maintien à domicile.

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites -

- Nombre de professionnels utilisant le système d'information partagé de la CPTS
- Nombre de patients orientés via la plateforme

- Le calendrier de mise en œuvre des actions -

- Élaboration du schéma d'orientation pour le maintien à domicile : avril 2020 – décembre 2020
- Élaboration des outils de coordination ville/hôpital : octobre 2020- juillet 2021
- Élaboration du protocole d'adressage des patients diabétiques en sortie d'hospitalisation en ville : décembre 2020 – mai 2021
- Phase d'évaluation : décembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place des actions et participation à l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels.

## Objectif stratégique 2 : Améliorer le lien entre la médecine générale et la psychiatrie

*Les problématiques de santé mentale sont importantes à Pantin<sup>49</sup> et constituent un axe du Contrat Local de Santé 3. Or, les professionnels de la CPTS constatent qu'ils n'ont pas suffisamment de visibilité sur les prises en charge psychiatriques de leurs patients.*

### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Faciliter la transmission d'informations entre le médecin généraliste et le psychiatre
- Assurer une continuité des soins

### - Les actions -

#### **Action 1 : mettre en place une organisation permettant aux médecins et aux psychiatres de mieux coordonner la prise en charge des patients dans les cas suivants :**

- Demande d'avis expert
- Élaboration du plan de soins du patient
- Orientation du patient en cas d'évolution de sa problématique

L'idée étant de permettre une meilleure articulation entre psychiatrie et médecine générale notamment en proposant des espaces de discussion et en facilitant les échanges téléphoniques.

#### **Action 2 : utiliser un courrier de liaison pour rendre systématique la transmission des informations**

Une trame de courrier type de liaison entre médecins généralistes et psychiatres a été élaborée par des professionnels de la CPTS. La CPTS souhaite généraliser l'utilisation de ce courrier entre médecins généralistes et psychiatres afin de systématiser le partage d'informations et d'assurer un suivi mutuel de médecine générale et de psychiatrie.

---

<sup>49</sup> CLS 3 2018-2022

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, centres municipaux de santé, cabinets
- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP – Bondy
- Hôpital universitaire Robert Debré AP-HP – Paris 19ème
- CHI André Grégoire – Montreuil
- Services et établissements sociaux et médico-sociaux (CMP adultes et infanto-juvénile de Pantin, EPS Ville-Evrard, etc.)
- Plateforme Territoriale de Santé Mentale 93
- CPAM 93
- ARS DD 93

- Les outils / moyens nécessaires –

- *Groupes de travail médecins généralistes/psychiatres*

La CPTS souhaite organiser des groupes de travail entre médecins généralistes et psychiatres pour que les professionnels puissent se rencontrer, échanger autour des patients, et valider les outils et organisations proposées pour coordonner leurs suivis.

- *Système d'information partagé*

L'utilisation d'un système d'information commun au sein de la CPTS permettra aux médecins généralistes et aux psychiatres d'échanger des informations et des documents de manière sécurisée.

- *Ligne téléphonique dédiée et/ou plateforme de téléexpertise (Omnidoc, Docnco, etc.)*

Pour mettre en place une organisation permettant la coordination de la prise en charge des patients entre les médecins généralistes et les psychiatres, la CPTS créera un numéro de téléphone dédié et pourra également utiliser une plateforme de téléexpertise.

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites -

- Nombre de groupes de travail MG/psychiatres réalisés
- Nombre de professionnels (MG et psychiatre) utilisant le système d'information partagé de la CPTS
- Nombre de courriers de liaison transmis

- Le calendrier de mise en œuvre des actions -

- Rédaction de la trame du courrier de liaison : avril – octobre 2020
- Mise en place de l'organisation coordonnée : janvier – juin 2021
- Phase d'évaluation : décembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Suivi de la mise en place des actions et participation à l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels.

## Axe 3 : Prévention

### Objectif stratégique 1 : Prévenir les crises sanitaires et les épidémies saisonnières

#### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Participer aux campagnes nationales de prévention des crises sanitaires telles que la pandémie du Covid-19
- Participer aux campagnes nationales de prévention contre la grippe

#### - Les actions -

#### **Mener des campagnes de sensibilisation et de vaccination sur le territoire**

*Durant la période Covid, la CPTS de Pantin a mis en place des actions pour prévenir la propagation du virus :*

- *Diffusion au sein de la CPTS des recommandations émanant des instances*
- *Affichage dans les lieux d'exercice et dans les lieux publics de la ville*
- *Réorganisation des cabinets/MSP/CMS*
- *Mise à disposition de matériel de protection*
- *Séances d'information et de promotion de la santé (campagnes téléphoniques, diffusion de courriels aux patients du territoire)*

Concernant la prévention des épidémies saisonnières, la CPTS souhaite participer tous les ans aux campagnes de prévention contre la grippe en diffusant les messages de prévention et en organisant des journées de vaccination sur le territoire.

#### - Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé de premier recours et second recours en MSP, cabinets libéraux, des centres municipaux de santé
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Ville de Pantin

- Maisons de quartier
- CPAM 93
- ARS DD 93
- MAIA 93 Sud-Ouest
- Santé publique France
- CODES 93
- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP – Bondy
- Hôpital universitaire Robert Debré AP-HP – Paris 19ème
- CHI André Grégoire – Montreuil
- Centre de jour Les Rives / Fondation hospitalière Sainte-Marie
- EHPAD Les Jardins de Pantin
- EHPAD La Seigneurie
- Centre de PMI Dolto, quartier du Petit Pantin
- Centre de PMI Cornet, quartier Hoche
- Centre de PMI des Courtillières
- Centre de PMI des Quatre-Chemins

- Les outils / moyens nécessaires -

- *Supports de communication de l'ARS, Santé publique France, CODES, etc.*
- *Cabinets/MSP/CMS mettant à disposition des locaux pour les permanences de vaccination*
- *Stocks de vaccins*
- *Lettres d'informations, envoi de courriels*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites -

- Nombre de supports de communication affichés/distribués

- Nombre de lieux d'exercice/praticiens sollicités
- Nombre de lieux d'exercice/praticiens participant à l'opération
- Nombre de séances d'information et de promotion de la santé organisées
- Nombre de patients ayant reçu et ouvert le courriel informant de la campagne de vaccination
- Nombre de personnes vaccinées

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Commandes de supports de communication : septembre 2020
- Campagne de sensibilisation COVID : mars-mai 2020
- Mobilisation des professionnels du territoire : septembre – octobre 2020
- Campagne de sensibilisation pour la vaccination contre la grippe : octobre - décembre 2020
- Permanences de vaccination : octobre 2020 à janvier 2021
- Phase d'évaluation : février / mars 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail,

## Objectif stratégique 2 : Promouvoir le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon

*Le Nord de la commune et plus particulièrement l'Iris « quatre chemins SNCF » présente des taux de dépistage de cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon inférieurs aux taux départementaux<sup>50</sup> (eux-mêmes inférieurs à la région).*

- Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Améliorer les taux de dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon

- Les actions -

### **Décliner les campagnes de dépistages des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon sur le territoire**

La CPTS souhaite promouvoir le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon en participant aux campagnes nationales de dépistage. Ainsi, à l'occasion des campagnes nationales annuelles « octobre rose » et « mars bleu », la CPTS prévoit de se mobiliser sur le territoire en diffusant des informations, en réalisant des dépistages ou encore en mettant en place des événements (sportifs, festifs) pour informer la population. Le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sera prochainement mis en place et la CPTS de Pantin souhaite y prendre part en collaboration avec le Comité Départemental des Cancers du 93 (CDC 93).

Par ailleurs, les professionnels de la CPTS souhaitent sensibiliser individuellement les patients qui présentent des facteurs de risque au dépistage.

Également, la MSP de Pantin participera au mois sans tabac en novembre 2020 ce qui pourra faire l'objet d'une communication au sein de la CPTS.

Enfin, la CPTS de Pantin souhaite diffuser des informations actualisées et des outils d'aide à la décision partagée notamment concernant le dépistage du cancer du sein.

---

<sup>50</sup> CPAM 93 - 2016

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, cabinets libéraux, centres municipaux de santé
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Ville de Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93
- Santé publique France
- CODES 93
- CRCDC-IDF
- CDC 93
- Ligue nationale de lutte contre le cancer
- Comité de Seine-Saint-Denis de lutte contre le cancer
- Institut National du Cancer
- Maisons de quartier

- Les outils / moyens nécessaires -

- *Supports de communication de l'ARS, Santé publique France, CODES 93, des organismes de lutte contre le cancer, etc.*

- *Organisation et animation des événements*

- *Formation de médiateurs en santé pour la promotion du dépistage des cancers du côlon et du col de l'utérus*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre de supports de communication distribués
- Nombre de personnes dépistées au cours des campagnes
- Nombre de médiateurs formés

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Commandes de supports de communication : septembre 2020
- Préparation de la campagne « octobre rose » : septembre 2020
- Déroulement de la campagne « octobre rose » : octobre 2020
- Campagne « mois sans tabac » : novembre 2020
- Commande de supports de communication : novembre 2020 – janvier 2021
- Préparation de la campagne « mars bleu » : janvier 2021
- Déroulement de la campagne « mars bleu » : mars 2021
- Phase d'évaluation : septembre 2021
- Sensibilisation individuelle au dépistage : en continu

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## Objectif stratégique 3 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Organiser des actions de prévention des chutes
- Sensibiliser les personnes âgées vivant à domicile aux gestes à adopter lors des périodes de canicule

### - Les actions mises en œuvre –

#### **Action 1 : organiser des ateliers d'Activité Physique Adaptée**

Les professionnels de la CPTS souhaitent faire appel à l'Université Sorbonne Paris Nord (licence APA), à APA de Géant et à D-Marche avec qui ils sont déjà en contact, pour mettre en place des ateliers d'Activité Physique Adaptée auprès des personnes âgées afin de prévenir les risques de chute et la perte d'autonomie.

La CPTS est déjà en lien avec APA de Géant qui pourrait venir organiser des ateliers d'APA à la MSP de Pantin dès le mois de septembre 2020 pour des groupes de 10 personnes âgées.

#### **Action 2 : participer à la surveillance téléphonique des personnes âgées lors des périodes de canicule**

La ville de Pantin a mis en place un système de surveillance téléphonique pour prendre des nouvelles des personnes âgées fragiles et isolées et leur relayer les gestes à adopter lors des épisodes de canicule. Les professionnels de la CPTS ont un rôle à jouer dans le repérage des personnes âgées à risque. Ils pourraient ensuite transmettre les coordonnées des personnes âgées à surveiller et ainsi alimenter le répertoire de la ville.

Durant la période COVID, le système de surveillance canicule de la ville a permis d'assurer une surveillance COVID des personnes âgées fragiles et isolées. Des professionnels de la CPTS ont pu transmettre les coordonnées de patients fragiles et isolés à la ville pour qu'ils soient inscrits sur le répertoire de la ville.

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, cabinets, CMS
- Ville de Pantin
- APA de géant
- MAIA 93 Sud-Ouest
- USPN (licence APA)
- D-Marche

- Les outils / moyens nécessaires -

- *Salle pour les ateliers d'APA*
- *Intervenants d'APA et étudiants en licence d'APA*
- *Recensement des personnes âgées fragiles et isolées et recueil de leur consentement pour être inscrites sur le répertoire de la ville et appelées*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre d'ateliers d'APA réalisés
- Nombre de personnes participant aux ateliers d'APA
- Nombre de personnes âgées ajoutées à la liste de surveillance de la ville

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Repérage des personnes âgées fragiles et isolées et alimentation du répertoire de la ville : initié en avril 2020 durant le COVID, en continu
- Organisation des ateliers d'APA : septembre – décembre 2020
- Phase d'évaluation : septembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires

- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## Objectif stratégique 4 : Informer sur la santé sexuelle et prévenir les violences faites aux femmes

### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Sensibiliser les adolescents aux thématiques de santé sexuelle
- Mettre en place des actions de prévention des violences faites aux femmes

### - Les actions -

#### **Action 1 : mener des interventions d'éducation à la santé sexuelle dans les collèges et les lycées**

Des professionnels des CMS sont intervenus dans 1 collège et 1 lycée de Pantin durant l'année scolaire 2019-2020 pour sensibiliser les élèves à diverses thématiques de santé sexuelle (contraception, IVG, planning familial, rôle de l'infirmier/ière scolaire, sexisme harcèlement, consentement, pornographie, rapports sexuels non protégés, etc.). Les professionnels ont voulu partir des connaissances et interrogations des élèves pour les amener à échanger, balayer des idées reçues et faire passer des messages. Les intervenants ont souhaité informer les élèves à la fois sur les aspects médicaux de la santé sexuelle (comment se protéger, vers qui se diriger en cas de problème, etc.) et sur des questions éthique/affective (consentement, identité sexuelle, etc.).

La CPTS a pour projet d'étendre ces interventions à d'autres collèges et lycées de la ville et aux maisons de quartier.

#### **Action 2 : faire connaître le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes**

La ville de Pantin a mis en place un réseau de lutte contre les discriminations et les violences conjugales. Des professionnels de la CPTS ont participé aux groupes de travail sur le volet médical lors de la constitution du réseau et sont désormais partie prenante de ce réseau.

Il s'agit d'un réseau de professionnels divers qui sont disponibles pour écouter les victimes ou proches de victimes de violences, apporter une aide aux démarches, organiser une protection et une défense et accompagner au changement.

Pour faire connaître le réseau à la fois aux femmes, aux professionnels de santé et aux professionnels de la ville en contact avec le public concerné, la CPTS de Pantin diffusera sur le territoire de la documentation du réseau.

### **Action 3 : intervenir dans les maisons de quartiers auprès des femmes**

Dans le cadre de la semaine de l'égalité hommes/femmes (mars 2020) mise en place par la ville, des professionnels du CMS de Ténine ont proposé un groupe de parole pour les femmes sur la thématique « la santé et le corps » dans la maison de quartier des Courtillières.

La CPTS souhaiterait proposer ces groupes de parole à d'autres maisons de quartier.

La CPTS réfléchit également à la possibilité de créer une maison des femmes sur le modèle de celle de Saint-Denis.

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP , cabinets, CMS
- Universités et établissements de formation (USPN)
- Ville de Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93
- Maisons de quartier
- Éducation Nationale
- Planning familial
- PMI
- Groupe SOS

- Les outils / moyens nécessaires –

- *Supports de communication : flyers, affiches, brochures Santé publique France*
- *Matériel de contraception, de protection*
- *Matériel informatique : ordinateur, vidéoprojecteur*
- *Questionnaire de connaissances/de satisfaction à diffuser avant et après l'intervention des professionnels pour évaluer l'effet de l'intervention*
- *Salle*
- *Livret du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes à destination des femmes*
- *Livret du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes à destination des professionnels*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre de collèges et de lycées sollicités
- Nombre de collèges et de lycées participant
- Nombre d'interventions menées dans les collèges et les lycées
- Nombre d'élèves participant aux interventions
- Progression du taux de connaissance sur la thématique de santé sexuelle après les interventions
- Nombre de professionnels de santé participant au réseau de lutte contre les violences faites aux femmes
- Nombre de maisons de quartier sollicitées
- Nombre de maisons de quartier participant
- Nombre de femmes participant aux groupes de parole

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Recensement des collèges et des lycées : septembre-octobre 2020
- Conception de plaquettes/flyers de présentation du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes : septembre-novembre 2020
- Distribution des plaquettes/flyers aux professionnels et patients : à partir de décembre 2020
- Interventions dans les collèges et les lycées : novembre 2020 -mai 2021
- Phase d'évaluation des interventions : octobre 2020 – juillet 2021
  - Évaluation initiale : avant l'intervention : octobre-novembre 2020
  - Évaluation de la satisfaction : au cours de l'intervention : février-mai 2021
  - Évaluation des connaissances : deux mois après l'intervention : juillet 2021
- Conception et diffusion des supports de communication pour les groupes de paroles dans les maisons de quartier : janvier-février 2021
- Réalisation des groupes de parole : mars 2021
- Phase d'évaluation des groupes de parole : avril-juin 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## Axe 4 : Qualité et pertinence des soins

### Objectif stratégique 1 : Faciliter la mise en place de groupes d'échanges professionnels

#### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Organiser et participer à des réunions d'analyse des pratiques professionnelles dans le cadre de la formation professionnelle continue
- Organiser et participer à des réunions pluriprofessionnelles pour échanger sur des patients

#### - Les actions -

#### **Action 1 : développer les groupes de pairs sur le territoire et proposer des réunions de formation thématiques**

Les CMS de Pantin proposent des groupes de pairs de médecins généralistes et d'infirmiers. La CPTS pourrait communiquer sur leur existence afin que d'autres professionnels puissent y participer. À terme, la CPTS a pour projet d'étendre ces groupes de pairs sur le territoire pour chaque profession.

Également, la CPTS souhaite proposer des réunions thématiques aux professionnels du territoire en lien avec les problématiques du territoire. Deux thématiques ont été définies :

- Violences faites aux femmes
- Santé mentale

#### **Action 2 : développer les staffs pluriprofessionnels et les réunions de concertation pluriprofessionnelle sur le territoire**

Les CMS organisent des staffs pluriprofessionnels et la MSP des RCP. Dans un premier temps, la CPTS ouvrirait ces réunions aux professionnels du territoire. À terme, la CPTS organisera ses propres staffs et RCP destinés à l'ensemble des professionnels du territoire afin d'échanger sur des situations complexes.

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé de premier recours et second recours en MSP, cabinets libéraux et centres municipaux de santé
- Universités, établissements de formation (UPSN, etc.)
- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP – Bondy
- Hôpital universitaire Robert Debré AP-HP – Paris 19ème
- CHI André Grégoire – Montreuil
- Ville de Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93

- Les outils / moyens nécessaires –

- *Salle de réunion*
- *Plaquettes de présentation des réunions*
- *Lettres d'informations, liste de diffusion*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre de réunions programmées
- Nombre de réunions réalisées
- Nombre de professionnels sollicités
- Nombre de professionnels participant

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Communication : en janvier 2021 : informer sur toutes les réunions de l'année puis rappeler la date avant la réunion
- 2 réunions pluriprofessionnelles : février 2021, juillet 2021
- 4 réunions d'analyse des pratiques (2 par thématique) : mars 2021, juin 2021, septembre 2021, décembre 2021
- Phase d'évaluation : décembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de mails

## Objectif stratégique 2 : Favoriser le déploiement de projets de recherche sur le territoire

### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Participer à des projets de recherche
- Initier des projets de recherche

### - Les actions -

#### **Action : Mener des projets de recherches sur le territoire**

La CPTS est en lien étroit avec l'Université Paris Sorbonne Nord et plusieurs travaux sont actuellement menés par des étudiants sur le territoire de Pantin qui constitue alors un véritable territoire de recherche.

La CPTS souhaite continuer à s'investir dans les projets de recherches et assurera une veille scientifique régulière en lien avec les instances de santé et les universités pour se tenir informée des appels à projet en cours.

### - Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé de premier recours et second recours en MSP, cabinets libéraux, centres municipaux de santé
- Université Paris Sorbonne Nord
- Hôpital Avicenne AP-HP – Bobigny
- Maternité des Lilas – Les Lilas
- Hôpital Jean Verdier AP-HP – Bondy
- Hôpital universitaire Robert Debré AP-HP – Paris 19ème
- CHI André Grégoire – Montreuil
- Ville de Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93

- Les outils / moyens nécessaires –

- *Abonnement aux alertes courriels, recherches internet*
- *Liste de diffusion*
- *Recrutement d'étudiants, de responsables de thèses*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre de projets de recherches menés sur le territoire de la CPTS

- **Le calendrier de mise en œuvre des actions –**

- Travaux universitaires : depuis janvier 2020
- Veille : septembre 2020 – décembre 2021
- Phase d'évaluation : décembre 2021

- **Les besoins en termes de coordination-**

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## Axe 5 : accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

*Pantin est en zone sous-dense avec comme dans beaucoup de communes des départs à la retraite réalisé ou à prévoir. Cet axe intègre les besoins d'accueil des jeunes ainsi que l'accueil de professionnels de santé en formation dans le cadre de l'universitarisation du territoire. A ce jour le territoire compte un Professeur Associé de médecine générale, un Maître de Conférences associé de médecine générale, deux chefs de clinique des universités et une ancienne chef de clinique, 3 Assistants Universitaires de médecine générale, une quinzaine d'internes en stage et 6 externes<sup>51</sup>.*

### Objectif stratégique 1 : Favoriser et faciliter l'accueil de stagiaires

#### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Accueillir des stagiaires

#### - Les actions -

#### **Accompagner les stagiaires, les maîtres de stage et les professionnels souhaitant accueillir des stagiaires**

La CPTS de Pantin est très en lien avec l'Université Sorbonne Paris Nord et les professionnels du territoire accueillent déjà des stagiaires.

La CPTS souhaite poursuivre et amplifier l'accueil de stagiaires sur son territoire quelle que soit la profession de santé et plus particulièrement pour les professions dites en tension (kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.). Pour ce faire, la CPTS souhaite faciliter les démarches administratives et de recherche à la fois pour les étudiants à la recherche de stage et pour les maîtres de stage. En outre, elle aimerait inciter les professionnels de santé du territoire à accueillir des stagiaires et faciliter les démarches pour devenir maître de stage.

---

<sup>51</sup> CLS 3 – 2018-2022

- Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, cabinets libéraux de médecine générale, centres municipaux de santé
- Universités et établissements de formation des professionnels de santé (Université Sorbonne Paris Nord, etc.)
- Ville de Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93
- Acteurs sociaux

- Les outils / moyens nécessaires –

- *Politique de sensibilisation à la maîtrise de stage sur le territoire et de recrutement de nouveaux MSU, y compris dans les autres professions que les médecins et les infirmiers*
- *Contact avec les universités pour proposer de nouveaux maîtres de stage et lieux de stage*
- *Lettres d'informations diffusion de courriels pour recenser des lieux, des professionnels pouvant accueillir des stagiaires*
- *Journée d'accueil et de convivialité des nouveaux stagiaires*
- *Organisation d'actions de formation initiale pluriprofessionnelle sur le territoire*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre de stagiaires accueillis
- Nombre de maîtres de stage sur le territoire

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Mobilisation des acteurs à accueillir des stagiaires et recensement des lieux de stage : septembre 2020 – août 2021
- Accueil de stagiaires : janvier 2021

- Évaluation : septembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## Objectif stratégique 2 : Favoriser et faciliter l'accueil de remplaçants

### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Accueillir des remplaçants

### - Les actions –

#### **Accompagner les professionnels remplaçants**

Les professionnels du territoire accueillent déjà des remplaçants et, comme évoqué dans l'axe 1 « accès aux soins », la CPTS aimeraient mutualiser les remplacements pour proposer aux remplaçants plusieurs jours d'exercices consécutifs sur le territoire. En outre, la CPTS accompagnera les remplaçants et les professionnels mettant à disposition leur cabinet pour des remplacements dans les démarches administratives.

### - Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, cabinets libéraux de médecine générale, centres municipaux de santé
- Universités et établissements de formation des professionnels de santé (Université Sorbonne Paris Nord, etc.)
- Ville de Pantin
- ARS DD 93
- Acteurs sociaux
- Conseils de l'Ordre

### - Les outils / moyens nécessaires -

- *Recensement des locaux disponibles pour accueillir des remplaçants : questionnaire, lettres d'informations, diffusion de courriels*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre de locaux disponibles pour accueillir des remplaçants
- Nombre de remplaçants accueillis

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Recensement des locaux disponibles pour des remplacements : septembre 2020 – janvier 2021
- Accueil de remplaçants : janvier 2021
- Évaluation : septembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## Objectif stratégique 3 : Favoriser et faciliter l'installation de nouveaux professionnels

### - Les objectifs spécifiques/opérationnels -

- Accueillir de nouveaux professionnels
- Déployer de nouvelles structures d'exercice regroupé

### - Les actions -

#### **Accompagner l'installation de nouveaux professionnels**

Les professionnels du territoire souhaitent valoriser et communiquer sur l'existence de la CPTS de Pantin pour donner envie aux professionnels d'exercer à Pantin. Ils veulent que la CPTS puisse faciliter l'installation de nouveaux professionnels en les accompagnant dans leurs démarches, les aides à l'installation et également dans la mise en relation avec les institutionnels tels que la ville, l'ARS et la CPAM.

La CPTS est en lien avec la direction de la santé de Pantin qui recense les locaux disponibles pour de nouvelles installations. Ainsi, la CPTS transmettra aux professionnels les informations concernant les locaux disponibles ou encore les projets d'exercice coordonné et orientera vers la ville les professionnels à la recherche de locaux.

### - Les acteurs à impliquer et les partenariats à formaliser –

- Professionnels de santé salariés ou libéraux de premier recours et second recours en MSP, cabinets libéraux de médecine générale, centres municipaux de santé
- Universités et établissements de formation des professionnels de santé (Université Sorbonne Paris Nord, etc.)
- Ville de Pantin
- CPAM 93
- ARS DD 93
- Conseils de l'Ordre

### - Les outils / moyens nécessaires –

- *Lettres d'informations, liste de diffusion*
- *Envoi de courriels, appels téléphoniques*

- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chacune des actions conduites –

- Nombre de locaux disponibles pour accueillir des structures d'exercice regroupé
- Nombre de professionnels souhaitant s'installer sur le territoire
- Nombre de nouveaux professionnels installés sur le territoire

- Le calendrier de mise en œuvre des actions –

- Recensement des locaux disponibles pour des structures d'exercice coordonné : février – décembre 2020
- Accueil de nouveaux professionnels : à partir de décembre 2020
- Phase d'évaluation : décembre 2021

- Les besoins en termes de coordination-

- Lien avec les partenaires
- Suivi de la mise en place et de l'évaluation des actions : COPIL, groupes de travail, point téléphoniques, envoi de courriels

## **Synthèse du projet de santé**

Le projet de santé de la CPTS de Pantin a été élaboré par les professionnels de santé pour répondre aux problématiques du territoire en termes d'accès aux soins, de coordination des soins entre la ville et l'hôpital mais aussi entre les professionnels de ville et d'accès à la prévention.

Pour y remédier, les professionnels de santé du territoire souhaitent déployer les actions suivantes :

### **Axe 1 : Accès aux soins**

Faciliter l'accès aux soignants de ville, notamment l'accès à un médecin traitant et augmenter l'offre de soins non programmés

1. Créer un répertoire partagé des professionnels de santé exerçant sur le territoire
2. Définir une organisation des soins non programmés sur le territoire

Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

3. Créer un guide des partenaires sociaux
4. Proposer des prises en charge aux personnes en situation de précarité sans couverture sociale

### **Axe 2 : Parcours pluriprofessionnels**

Améliorer le lien ville hôpital en sortie d'hospitalisation

1. Créer des outils à destination des professionnels de ville et des praticiens hospitaliers
2. Rédiger des protocoles de prise en charge ambulatoire en sortie d'hospitalisation
3. Créer un arbre d'orientation pour faciliter le maintien à domicile

Améliorer le lien entre la médecine générale et la psychiatrie

4. Mettre en place une organisation permettant aux médecins et aux psychiatres de mieux coordonner la prise en charge des patients
5. Utiliser un courrier de liaison pour rendre systématique la transmission des informations

## **Axe 3 : Prévention**

### **Prévenir les risques sanitaires et les épidémies saisonnières**

1. Mener des campagnes de sensibilisation et de vaccination sur le territoire

### **Promouvoir le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon**

2. Décliner les campagnes de dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon sur le territoire

### **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées**

3. Organiser des ateliers d'Activité Physique Adaptée
4. Participer à la surveillance téléphonique des personnes âgées lors des périodes de canicule

### **Informier sur la santé sexuelle et prévenir les violences faites aux femmes**

5. Mener des interventions d'éducation à la santé sexuelle dans les collèges et les lycées
6. Faire connaître le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes
7. Intervenir dans les maisons de quartiers auprès des femmes

## **Axe 4 : Qualité et pertinence des soins**

### **Faciliter la mise en place de groupes d'échanges professionnels**

1. Développer des groupes de pairs sur le territoire et proposer des réunions de formation thématiques
2. Développer les staffs pluriprofessionnels et les réunions de concertation pluriprofessionnelle sur le territoire

### **Favoriser le déploiement de projets de recherche**

3. Organiser une veille scientifique
4. Mener des projets de recherches sur le territoire

## **Axe 5 : accompagnement des professionnels de santé sur le territoire**

### **Favoriser et faciliter l'accueil de stagiaires**

1 . Accompagner les stagiaires, les maîtres de stage et les professionnels souhaitant accueillir des stagiaires

### **Favoriser et faciliter l'accueil de remplaçants**

2. Accompagner les professionnels remplaçants

### **Favoriser et faciliter l'installation de nouveaux professionnels**

3. Accompagner l'installation de nouveaux professionnels

## Calendrier prévisionnel global

Calendrier Global Prévisionnel - CPTS PANTIN																		
AXES DU PROJET DE SANTE	2020					2021												
	Actions déjà initiées	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
<b>Axe n°1 : Améliorer l'accès aux soins</b>																		
Faciliter l'accès aux soignants de ville notamment l'accès à un médecin traitant et augmenter l'offre de soins non programmés via la constitution d'un répertoire des professionnels du territoire, la mise en place d'une organisation des soins non programmés (déploiement d'une plateforme d'orientation en ville, calendrier des SNP, etc.)	<i>Répertoire, plateforme d'orientation téléphonique</i>																	
Augmenter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité par le développement des permanences d'accès aux soins ambulatoires sur le territoire et la création d'un guide des partenaires sociaux	<i>PASS ambulatoires, guide des partenaires sociaux</i>																	
<b>Axe n°2 : Favoriser l'organisation des parcours pluri-professionnels autour du patient</b>																		
Améliorer le lien ville-hôpital en sortie d'hospitalisation par la mise en place d'outils (fiche d'adressage, compte-rendu standardisé, protocoles) et l'articulation avec les acteurs du territoire afin de diminuer le taux de recours aux urgences et d'assurer une continuité des soins	<i>Protocole COVID de sortie d'hospitalisation</i>																	
Améliorer le lien entre les médecins généralistes et les psychiatres en mettant en place des outils et une organisation permettant de coordonner les prises en charge de médecine générale et de psychiatrie	<i>Trame courrier de liaison</i>																	

Axe n°3 : Développer des actions territoriales de prévention																		
Développer des actions de prévention sur le territoire concernant les risques sanitaires liés aux crises et aux épidémies saisonnières (grippe)	Campagne d'information COVID																	
				CALENDRIER GLOBAL : 7 MOIS			Phase d'évaluation											
Développer des actions de prévention sur le territoire concernant le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon	X																	
				CALENDRIER GLOBAL : 12 MOIS												Phase d'évaluation		
Développer des actions de prévention sur le territoire pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées	Recensement des personnes âgées fragiles et isolées																	
				CALENDRIER GLOBAL : 12 MOIS												Phase d'évaluation		
Développer des actions de prévention sur le territoire concernant la santé sexuelle et les violences faites aux femmes	Education à la santé sexuelle dans les collèges et les lycées, interventions auprès des femmes dans les maisons de quartiers	X																
				CALENDRIER GLOBAL : 12 MOIS												Phase d'évaluation		
Axe n°4 : Améliorer la qualité et la pertinence des soins																		
Développer des groupes de pairs sur le territoire et proposer des réunions de formation thématiques							X									4 réunions par an : mars / juin / septembre / décembre		Phase d'évaluation
Développer les staffs pluriprofessionnels et les réunions de concertation pluriprofessionnelle sur le territoire																2 réunions par an : février / juillet		Phase d'évaluation
Favoriser le déploiement des projets de recherche sur le territoire en accompagnant des travaux de recherches universitaires et en réalisant une veille scientifique	Travaux de recherches universitaires							CALENDRIER GLOBAL : 16 MOIS										Phase d'évaluation

Axe n°5 : Améliorer l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire																	
Mettre en place un accompagnement des étudiants et des professionnels pour accueillir des stagiaires sur le territoire et fidéliser de futurs professionnels	<i>Accueil de stagiaires</i>																Phase d'évaluation
		CALENDRIER GLOBAL : 16 MOIS															→
Mettre en place un accompagnement des structures/professionnels pouvant accueillir des remplaçants et des professionnels en recherche de remplacements afin de mutualiser les remplacements sur le territoire	<i>Accueil de remplaçants</i>																Phase d'évaluation
Mettre en place un accompagnement des nouveaux professionnels souhaitant s'installer sur le territoire (aides à l'installation, recensement des nouveaux locaux avec la mairie)	<i>Lien avec la mairie pour les nouveaux locaux</i>																Phase d'évaluation
		CALENDRIER GLOBAL : 16 MOIS															→

# VI. Modes de fonctionnement et de gouvernance de la CPTS

## 1. Structuration juridique

La structure juridique choisie par les professionnels de santé de Pantin est l'association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle a été constituée en février 2019 et se dénomme « CPTS de Pantin ». Elle a pour objet l'organisation et la coordination de l'offre de soin ambulatoire sur la commune de Pantin.

Les statuts juridiques constitutifs de la CPTS sont à retrouver en annexes (Annexe 1 – Statuts juridiques constitutifs de la CPTS de Pantin).

## 2. Modes de fonctionnement de la CPTS

### 2.1 Répartition des rôles entre les différents acteurs de la CPTS

#### *a. Membres*

L'association se compose de :

- Membres d'honneur
- Membres bienfaiteurs
- Membres actifs ou adhérents
- Structures de soins (maisons de santé, centres de santé, structures hospitalières, cliniques privées)
- Personnes morales

#### *b. Conseil d'Administration*

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les 6 mois à la demande du Président ou du quart de ses membres. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans et sont rééligibles. Le Conseil étant renouvelé chaque année à compter de la seconde année, par tiers, les membres sortants sont désignés par tirage au sort pour le premier renouvellement.

Les membres du Conseil d'Administration assurent la gestion et l'administration courante de l'association<sup>52</sup> :

- Convocation des Assemblées Générales (ordinaires et extraordinaires) et détermination de l'ordre du jour
- Recrutement de personnel salarié et suppression des postes rémunérés au sein de l'association loi 1901
- Admission ou exclusion des adhérents
- Préparation du budget prévisionnel
- Le cas échéant, adoption des dépenses non prévues dans le budget prévisionnel
- Exécution de la politique décidée et définie par l'Assemblée Générale de l'association
- Ouverture des comptes bancaires
- Remise des délégations de signature aux personnes mandatées par l'organisation associative
- Nomination des membres du bureau et surveillance de leurs actions
- Choix des projets qui feront l'objet d'une décision à l'Assemblée Générale
- Choix des comptes de l'association nécessitant l'approbation de l'Assemblée Générale

#### c. Bureau

Parmi ses membres, le Conseil d'Administration a élu un bureau composé d':

- Un président : Yohan Saynac, médecin généraliste
- Un vice-président : Didier Duhot, médecin généraliste
- Une secrétaire générale : Ilhame Najem, médecin généraliste
- Une secrétaire adjointe : Tiphany Saynac, infirmière
- Une trésorière : Claudia Monaco, infirmière

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. À ce titre, il communique en son nom dans la presse, les médias et envers les adhérents. Ainsi, chaque décision est prise en son nom, sous sa responsabilité personnelle et celle de l'association. Ses principales missions sont :

---

<sup>52</sup> <https://www.helloasso.com/blog/le-conseil-dadministration-dune-association-ca/>

- Signer les contrats au nom de l'association
- Mettre en œuvre les actions et les décisions du CA ou issues des assemblées générales
- Agir en justice pour défendre les intérêts de l'association (conformément aux statuts)
- S'assurer de la bonne marche de l'association : ressources humaines, moyens techniques, administration...
- Superviser les réunions du CA, du bureau ainsi que les assemblées générales ;
- Mener les débats pendant les réunions
- Superviser les tâches du trésorier et du secrétaire général.

Le trésorier est le responsable des comptes et des finances de l'association. Pour cette raison, il

:

- Assure la tenue des livres de comptes : les dépenses et les recettes
- Est le responsable de la politique financière de l'association définie par la direction
- Élabore les opérations des dépenses à engager pour réaliser les activités et les projets associatifs : remboursement des frais, règlement des factures, etc.
- Propose les objectifs à atteindre en termes d'entrée d'argent
- Établit le budget prévisionnel et le soumet à l'assemblée générale
- Présente la situation financière au bureau : les fonds disponibles, les recettes à pourvoir, les dépenses à engager, etc.
- Conduit le budget et favorise la prise de responsabilité de tous
- Gère les fonds de l'association
- Assure les relations avec le banquier en commençant par l'ouverture d'un compte en banque et éventuellement les relations avec le trésorier de la fédération à laquelle l'association est rattachée.

Parmi ses responsabilités, le secrétaire :

- Classe tous les documents relatifs à la vie de l'association
- Veille au respect des clauses statutaires
- Assure le suivi des décisions prises en assemblée générale (par exemple informer la préfecture de toute modification des statuts ou dans l'administration dans les délais impartis)
- Tient à jour le registre spécial d'association conformément à l'article 5 de la loi 1901

- Planifie et organise les réunions
- Convoque les membres aux assemblées générales
- Établit les procès-verbaux des réunions (AG et CA)
- Tient à jour le fichier des adhérents

Le vice-président et la secrétaire adjointe suppléent le président et la secrétaire générale. Ainsi, en l'absence des membres permanents, ils assurent les missions du bureau pendant une durée déterminée<sup>53</sup>.

## 2.2 Fonctions supports

Le bureau de l'association a pour rôle d'impulser la dynamique. Il se fera aider de coordinateurs et de référents projets pour chacune des actions menées par la CPTS. Le bureau, les coordinateurs et les référents de projets constituent le comité de pilotage de la CPTS.

Les coordinateurs supervisent le fonctionnement global de la CPTS et coordonnent les différents projets. Ils assurent également un rôle d'appui sur la partie administrative et financière de la structure.

Pour chaque projet ou action du projet de santé, un ou des référents seront nommés. Le référent dédiera du temps spécifiquement pour les projets de la CPTS et sera la personne responsable de l'aboutissement et du suivi du projet. Il devra s'assurer de la mise en œuvre du projet, du respect du budget prévisionnel, du recueil des indicateurs, de la rédaction du bilan d'activité du projet et de la diffusion des informations auprès de tous les acteurs concernés. Durant leur mission, qui sera limitée à la durée du projet, les référents pourront s'appuyer sur les coordinateurs de la CPTS ainsi que sur les autres membres de la CPTS qui souhaiteront participer aux groupes de travail. Les professionnels de la CPTS estiment que le temps de travail des référents s'élève, en moyenne, à 3h/ semaine afin de répondre aux différentes sollicitations, et deux demi-journées de travail chaque mois.

---

<sup>53</sup> <https://www.helloasso.com/blog/le-role-des-differents-membres-du-bureau-president-secretaire-tresorier/>

Actuellement, voici le tableau des référents par thématique :

Thématique	Référent(s)
Gouvernance et articulation entre les acteurs de santé du territoire	Yohan Saynac, Didier Duhot, Lucie Campagné
Communication générale de la CPTS sur le territoire et communication interprofessionnelle	Ilhame Najem, Tiphany Saynac
Projet de santé : accès aux soins	Didier Duhot, Veylane Padoly, Cindy Louis Marie
Projet de santé : parcours pluriprofessionnels	Lucie Campagné, Claudia Monaco
Projet de santé : prévention, qualité et accompagnement	Yohan Saynac, Camille Cordier, Marie-Pierre Etcheverry
Coordination	Karim Jaaouani, Marine Mouysset

**Nombre de professionnels de santé mobilisés au sein de la CPTS :**

<b>Profession</b>	<b>Nombre de professionnels investis et/ou ayant manifesté un intérêt pour la CPTS*</b>
Médecins généralistes	33
Infirmiers	17
Kinésithérapeutes	8
Sages-femmes	4
Orthophonistes	2
Chirurgiens-dentistes	4
Médecins spécialistes	15

*\*En plus des membres initialement actifs au sein de la CPTS, la coordination mise en place sur le territoire pour s'organiser face au COVID a fait connaître davantage la CPTS et a suscité l'intérêt de plusieurs professionnels qui ont rejoint les différents groupes d'échanges.*

Le fonctionnement de la CPTS et la mise en œuvre des actions de santé ne peuvent se faire sans certaines fonctions supports, transverses aux différents projets. La réflexion autour d'un poste d'infirmier/de coordinateur de parcours sera sûrement les prochains sujets de discussion. Pour l'instant, les membres de la CPTS prévoient de solliciter uniquement l'appui de coordinateurs d'équipes de soins primaires.

Au vu des missions confiées aux coordinateurs, les professionnels de la CPTS estiment que le temps de coordination s'élève entre 3 et 5 jours par semaine.

En effet, le coordinateur aura la charge de :

- L'animation de l'équipe et des réunions, de la rédaction des comptes rendus, de la gestion de projet, du développement de partenariat et des relations avec les institutions, de la diffusion des informations au sein de la CPTS, de la mise en place du SI, du suivi des actions ainsi que de la gestion administrative et du budget.

*En annexes la fiche de poste détaillée : Annexe 2 - Fiche de poste coordination*

## VII. Objet du financement sollicité

Le présent budget représente un montant total de 230 000 euros. Il permettra d'assurer le fonctionnement minimal de la CPTS afin de pouvoir mettre en œuvre et suivre les premiers projets décrits dans le rapport.

Le financement couvrira principalement les postes suivants :

1. Frais de fonctionnement
2. Communication
3. Mise en œuvre des actions de santé
4. Indemnisation des référents projet
5. Indemnisation des professionnels de santé
6. Coordination de la CPTS

### **1. Frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement concernent principalement les fournitures administratives, la tenue comptable ainsi que les frais liés à l'organisation des réunions de travail. Le budget prévisionnel pour ce poste est de 16 020 euros.

### **2. Communication**

Les frais relatifs à la communication concernent l'utilisation d'un système d'information, la mise en place et la tenue d'un site internet, l'organisation des réunions publiques et l'élaboration des supports de communication.

La CPTS prévoit de tester l'outil Jamespot pour favoriser le travail collaboratif. Son coût mensuel est estimé à 138 € TTC pour 20 professionnels de santé (90 €HT pour les 10 premiers professionnels puis 2,5€ HT pour chaque personne ajoutée). Les membres actifs seront les

premiers à l'utiliser avant de le déployer progressivement sur le territoire. Le budget prévisionnel pour ce poste est estimé à 2000€.

### **3. Mise en œuvre des actions de santé**

Cette partie du budget concernent notamment les frais relatifs à la mise en place des actions de santé tels que l'achat de matériel (exemple : téléphone portable pour la plateforme téléphonique d'orientation, contraceptifs pour les ateliers d'éducation à la santé sexuelle), le recrutement de professionnels (exemple : professionnel en charge de la gestion de la plateforme), la réservation de salles pour la réalisation d'ateliers, etc.

### **4. Indemnisation des référents**

Les référents de projets seront rémunérés pour leur temps de travail. Il est prévu un temps de travail de 10h/mois, rémunéré sur une base forfaitaire de 500e/mois soit un total de 90.000 euros pour 15 référents.

### **5. Indemnisation des professionnels de santé**

Il est également prévu d'indemniser les professionnels de santé uniquement lors des réunions de travail mensuelles. Le budget prévisionnel pour ce poste est de 24.000 euros. Il est calculé sur une base de 12 réunions, indemnisées 100 euros pour les 20 professionnels qui seront présents.

### **6. Coordination de la CPTS**

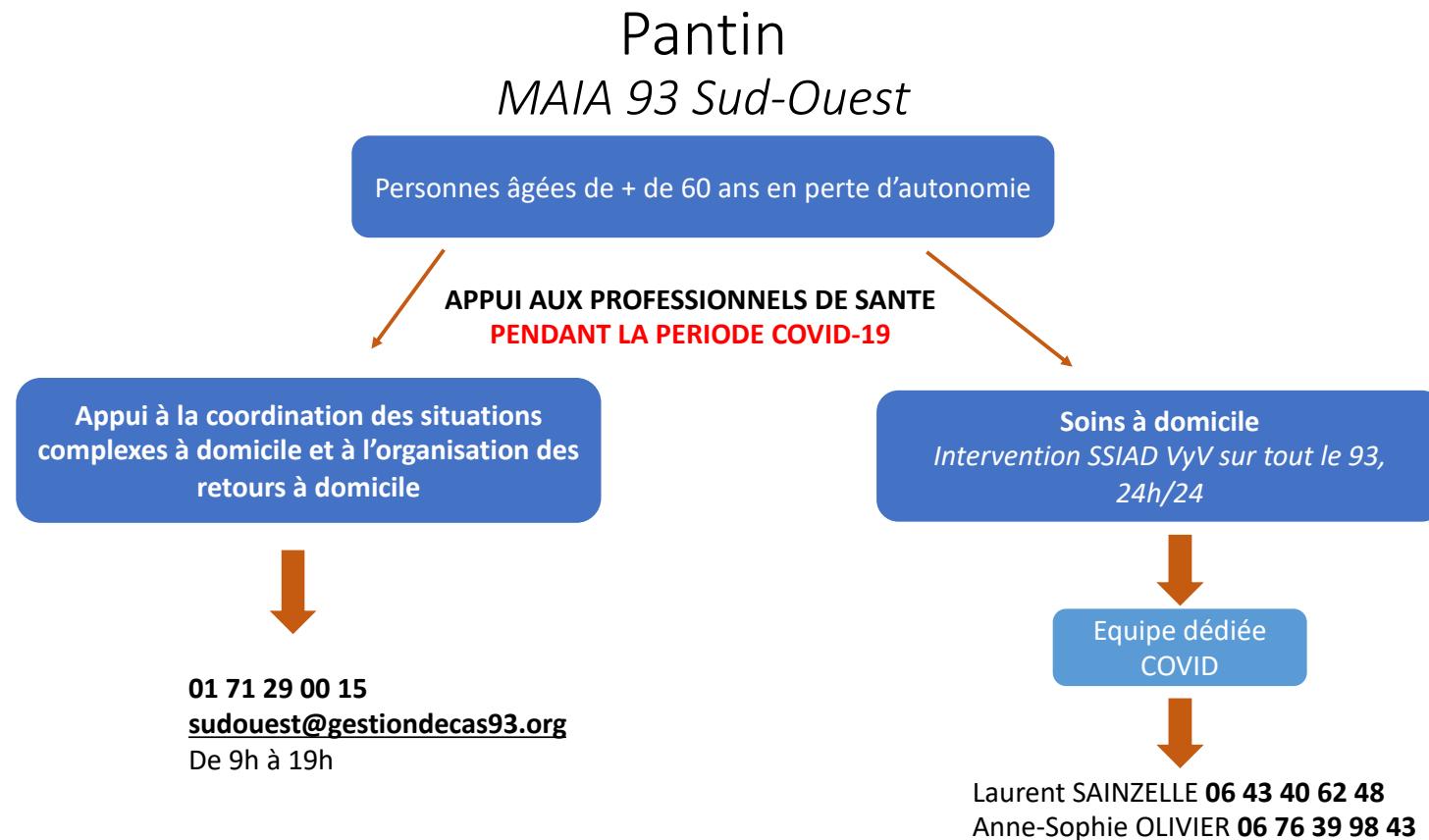
Pour la coordination, un budget de 60.480 euros est prévu afin de financer l'accompagnement à la mise en place des projets. Également, les coordinateurs assureront le support administratif et logistique de la structure. Leur temps de travail est estimé à 3 jours par semaine la première année.

## Synthèse du budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL CPTS PANTIN		
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<i>Fournitures administratives</i> <i>Impression / Frais postaux</i> <i>Petit équipement</i> <i>Location salle de réunion</i> <i>Location de grandes salles</i> <i>Divers</i> <i>Expert comptable</i> <i>Commissaire aux comptes</i> <i>Logiciel comptable</i> <i>Frais bancaires</i> <i>Assurances</i>	16 020 € 2 500 € 1 500 € 1 200 € 1 800 € 1 000 € 600 € 2 500 € 3 500 € 240 € 380 € 800 €
<b>BUDGET COMMUNICATION</b>	<i>Outils de communication (Jamespot, site internet, ...)</i> <i>Réunions publiques</i> <i>Support de communication</i>	9 500 € 5 000 € 2 500 € 2 000 €
<b>BUDGET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SANTE</b>	<i>Budget à répartir selon les besoins des différents projets (réservation de salles, recrutement de professionnels, achat de matériel, etc.)</i>	30 000 € 30 000 €
<b>REMUNERATION DES REFERENTS</b>	<i>Référents / Projet: (10h/mois)</i> <i>Communication générale de la CPTS sur le territoire</i> <i>Gouvernance et articulation entre les acteurs de santé du territoire</i> <i>Accès aux soins</i> <i>Parcours pluriprofessionnels</i> <i>Prévention, qualité et accompagnement</i>	90 000 € 12 000 € 18 000 € 30 000 € 12 000 € 18 000 €
<b>INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ</b>	<i>Réunions de travail de groupe (12 réunions x 20PS x 100€)</i>	24 000 € 24 000 €
<b>COORDINATION DE LA CPTS</b>	<i>Coordinateur</i>	60 480 € 60 480 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>		<b>230 000 €</b>

## Annexes

### Annexe 1 – Schéma d'orientation personnes âgées en perte d'autonomie durant la période COVID



## Annexe 2 - Statuts juridiques constitutifs de la CPTS de Pantin

### **STATUTS CPTS DE PANTIN** Proposé aux associations déclarées par application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

#### **ARTICLE PREMIER - NOM**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : CPTS de Pantin

#### **ARTICLE 2 - BUT OBJET**

Cette association a pour objet l'organisation et la coordination de l'offre de soin ambulatoire sur la commune de Pantin.

#### **ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à 4 rue des Grilles 93500 Pantin

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ;

#### **Article 4 - DUREE**

La durée de l'association est illimitée.

#### **ARTICLE 5 - COMPOSITION**

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres bienfaiteurs
- c) Membres actifs ou adhérents
- d) Structures de soins (maisons de santé, centres de santé, structures hospitalières, cliniques privées)
- e) Personnes morales

#### **ARTICLE 6 - ADMISSION**

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

*« Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. »*

#### **ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS**

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 1 € à titre de cotisation.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations ;

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de 10 euros et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

Les structures partenaires sont soumise à un droit d'entrée de 0 Euros et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

#### **ARTICLE 8. - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission ;
- b) Le décès ;
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité (par lettre recommandée) à fournir des explications devant le bureau par oral et/ou par écrit.

#### **ARTICLE 9. - AFFILIATION**

L'association CPTS de Pantin peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

#### **ARTICLE 10. - RESSOURCES**

Les ressources de l'association comprennent :

- 1<sup>o</sup> Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2<sup>o</sup> Les subventions de l'Etat, de la caisse nationale d'assurance maladie, de l'Agence Régionale de Santé, de la région, du département et des communes
- 3<sup>o</sup> *Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur. »*

#### **ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient. Seuls les membres à jour de cotisation peuvent voter.

Le quorum est fixé à onze membres.

Elle se réunit annuellement sur convocation du conseil d'administration.

Vingt et un jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le mode de la majorité simple est retenu.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil (tous les ans à compter de la seconde année révolue, renouvellement par tiers).

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté les votes sur les personnes ou nominatif.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

#### **ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

#### **ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est dirigée par un conseil de 15 membres, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil étant renouvelé chaque année à compter de la seconde année, par tiers, les membres sortants sont désignés par tirage au sort pour le premier renouvellement.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

#### **ARTICLE 14 – LE BUREAU**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- 1) Un-e- président-e- ;
- 2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s ;
- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.  
Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.

#### **ARTICLE 15 – INDEMNITES**

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

#### **ARTICLE 16 - REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment

ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

#### **ARTICLE - 17 - DISSOLUTION**

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

#### **Article – 18 LIBERALITES :**

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 sont adressés chaque année au Préfet du département.  
L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à Pantin, le 21/02/2019 »

Yohan SAYNAC (président)



Didier DUHOT (vice-président)



### **Annexe 3 - Fiche de poste coordination**

Le coordinateur met en place et anime la CPTS. C'est le principal interlocuteur des adhérents de la CPTS.

Ses principales missions sont :

#### Animation

- Animation de l'équipe de soins primaires dans les différentes actions menées : gestion des besoins, synthèse des points de vue, organisation des idées, restitution des besoins
- Animation des réunions

#### Gestion de projets

- Développer et organiser un réseau de partenariats locaux
- Mise en place des projets de santé publique choisis
- Mise en place du système d'information partagé
- Réponse à des appels à projets
- Organisation de réunions pour l'élaboration et le suivi des projets et réaliser le suivi des décisions prises
- Organisation d'études de besoins
- Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif des actions

(Organisation d'ateliers d'ETP, réunions autour de cas complexes)

#### Administration

- Élaboration de la charte
- Pré-comptabilité
- Gestion de achats de fournitures et de matériel
- Organisation des assemblées générales, réservation de salle
- Élaboration des comptes rendus
- Gestion des ressources humaines
- Budget : demande de financement, gestion du budget alloué

#### Communication interne

- Faire connaître et adhérer les acteurs du territoire aux projets de la CPTS
- Gestion des nouveaux arrivants
- Gestion du site internet
- Organisation des réunions

#### Communication externe

- Développement de partenariats ville/hôpital
- Développement de partenariats avec les structures associatives
- Développement de partenariat avec les structures médico-sociales
- Gestion des relations institutionnelles : ARS, CPAM

#### Annexe 4 – Liste des membres fondateurs de la CPTS

Les membres ci-dessous nommés ont fondé l'association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Pantin » :

Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice
Abbadi	Sabrina	Responsable administrative centre dentaire	4 rue Honoré d'Estienne d'Orves 93500 PANTIN
Ait Mansour	Aïda	Médecin ORL	18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Benque	Sylvie	Pharmacienne	81 avenue Edouard Vaillant 93500 PANTIN
Bizeau	Laure	Médecin généraliste	12 rue Egène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Briard	Virginie	Psychiatre	41 rue Delizy 93500 PANTIN
Caillaud	Lydia	Médecin généraliste	2 avenue Aimé Césaire 93500 PANTIN
Campagne	Lucie	Médecin généraliste	12 rue Egène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Colliot	Cyrille	Chirurgien-dentiste	4 rue Honoré d'Estienne d'Orves 93500 PANTIN
Duhot	Didier	Médecin généraliste	12 rue Egène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Goncalves	François	Chirurgien-dentiste	4 rue Honoré d'Estienne d'Orves 93500 PANTIN
Haghghi	Sophie	Médecin généraliste	28 rue Sainte Marguerite 93500 PANTIN
Landron	Julie	Ostéopathe	25 bis rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Maltraversi-Reigner	Claire	Médecin généraliste	11 rue Délizy 93500 PANTIN
Monaca	Claudia	Infirmière	12 rue Egène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Monnereau	Jean-Marc	Kinésithérapeute	32 rue Méhul 93500 PANTIN
Muter	Fabrice	Directeur des services de santé APF	17 rue des Berges 93500 PANTIN
Najem	Ilhame	Médecin généraliste	4 rue des Grilles 93500 PANTIN
Petit	Lauriane	Ostéopathe	25 bis rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Rouillon	Françoise	Orthophoniste	25 bis rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Ruelle	Yannick	Médecin généraliste	28 rue Sainte Marguerite 93500 PANTIN
Saynac	Yohan	Médecin généraliste	4 rue des Grilles 93500 PANTIN
Saynac	Tiphany	Infirmière	4 rue des Grilles 93500 PANTIN
Setrouk	Cédric	Pharmacien	55 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN
Valeau	Sonia	Kinésithérapeute	44 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN

## Annexe 5 – Liste des adhérents à la CPTS de Pantin au 10 juillet 2020

Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice
Ait Mansour	Aïda	Médecin ORL	18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Benque	Sylvie	Pharmacienne	81 avenue Edouard Vaillant 93500 PANTIN
Bizeau	Laure	Médecin généraliste	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Boespflug	Philippe	Pharmacien	1 avenue Anatole France 93500 PANTIN
Briard	Virginie	Psychiatre	41 rue Delizy 93500 PANTIN
Caillaud	Lydia	Médecin généraliste	2 Avenue Aimé Césaire 93500 PANTIN
Campagne	Lucie	Médecin généraliste	12 rue Egène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Saynac	Tiphany	Infirmière	4 rue des Grilles 93500 PANTIN
Cohen-Jin	Elena	Médecin généraliste	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Colliot	Cyrille	Chirurgien-dentiste	4 rue Honoré d'Estienne d'Orves 93500 PANTIN
Cordier	Camille	Médecin généraliste	2 Avenue Aimé Césaire 93500 PANTIN
Duhot	Didier	Médecin généraliste	12 rue Egène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Fechtenbaum	Jacques	Rhumatologue	1 Rue Hoche 93500 PANTIN
Gnana	Aurélien	Médecin généraliste	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Guillot	Mathilde	Médecin généraliste	2 Avenue Aimé Césaire 93500 PANTIN
Haghghi	Sophie	Médecin généraliste	28 rue Sainte Marguerite 93500 PANTIN
Iaria	Catherine	Médecin généraliste	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Idrissi	Nadia	Médecin généraliste	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Landron	Julie	Ostéopathe	25 bis rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Lecain	Anne-Marie	Responsable pôle maintien à domicile CCAS	84 - 88 Avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN
Le Quintrec	Sarah	Médecin généraliste	7 Avenue Jean Lalive 93500 PANTIN
Louis Marie	Cindy	Infirmière	4 rue des grilles 93500 PANTIN
Maltraversi-Reigner	Claire	Médecin généraliste	11 rue Délizy 93500 PANTIN
Monnereau	Jean-Marc	Kinésithérapeute	32 rue Méhul 93500 PANTIN
Moncade Delamar	Anne-Lise	Pédiatre	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN - 2 Avenue Aimé Césaire 93500 PANTIN
Muter	Fabrice	Directeur des services de santé APF	17 rue des Berges 93500 PANTIN
Najem	Ilhame	Médecin généraliste	4 rue des Grilles 93500 PANTIN
Padoly	Veylane	Infirmière	4 rue des grilles 93500 PANTIN
Pertuet	Tiphaine	Médecin généraliste	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Piejos	Nathalie	Médecin généraliste	10-12 Rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Ruelle	Yannick	Médecin généraliste	28 rue Sainte Marguerite 93500 PANTIN
Saynac	Yohan	Médecin généraliste	4 rue des Grilles 93500 PANTIN
Setrouk	Cédric	Pharmacien	55 avenue Jean Lalive 93500 PANTIN
Sixou	Pierre	Médecin généraliste	4 rue des grilles 93500 PANTIN
Sohet	Marie-Catherine	Médecin généraliste	55 avenue Anatole France 93500 PANTIN
Steratto	Dominique	Ophthalmologue	1 rue Hoche 93500 PANTIN
Tan	Angela	Médecin généraliste	2 Avenue Aimé Césaire 93500 PANTIN
Thouny	Emilie	Médecin généraliste	28 Rue Sainte-Marguerite 93500 PANTIN
Valeau	Sonia	Kinésithérapeute	44 avenue Jean Lalive 93500 PANTIN
Aboukhamis	Waël	Infirmier	7 avenue du 8 mai 1945 93500 PANTIN
Landron	Julie	Ostéopathe	25 bis rue Eugène et Marie-Louise Cornet 93500 PANTIN
Sebbag	Marc	Radiologue	61 Avenue Jean Lalive 93500 PANTIN

Annexe 6 – Liste des professionnels de santé libéraux exerçant à Pantin<sup>54</sup>

**Liste des professionnels de santé à PANTIN**

Catégorie professionnelle, secteur de conventionnement et type de cabinet [Principal et Secondaire]	Secteur 1		Secteur 1 avec dépassement permanent		Honoraires libres		Non conventionné	
	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.
<b>Médecine générale</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Spécialistes dont :</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Anatomie-cytologie-pathologiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie générale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie infantile	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie maxillo	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie orthopédique et traumatologie	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie urologique	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie vasculaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Chirurgie viscérale et digestive	0	0	0	0	0	0	0	0
Dermatologie et vénérologie	0	0	0	0	1	0	0	0
Endocrinologie et métabolismes	0	0	0	0	0	0	0	0
Gériatrie	0	0	0	0	0	0	0	0
Gastro-entérologie et hépatologie	1	0	0	0	0	0	0	0
Gynécologie médicale et obstétrique	0	1	0	0	1	0	0	0
Médecin biologiste	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecine interne	0	1	0	0	0	0	0	0

<sup>54</sup> Données issues de la CPAM 93 – Données de santé 2016

## Liste des professionnels de santé à PANTIN

Catégorie professionnelle, secteur de conventionnement et type de cabinet (Principal et Secondaire)	Secteur 1		Secteur 1 avec dépassement permanent		Honoraires libres		Non conventionné	
	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.
Médecine nucléaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecine physique et de réadaptation	0	0	0	0	0	0	0	0
Néphrologie	2	2	0	0	0	0	0	0
Neurologie	0	0	0	0	0	0	0	0
Oncologie	0	0	0	0	0	0	0	0
Ophthalmologie	1	0	0	0	3	1	0	0
Otorhinolaryngologue	1	0	0	0	0	0	0	0
Pathologie cardio-vasculaire	1	0	0	0	1	0	0	0
Pédiatre	0	0	0	0	1	0	0	0
Pneumologie	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychiatrie	0	0	0	0	0	0	0	0
Réanimation médicale	0	0	0	0	0	0	0	0
Radiodiagnostic et imagerie médicale	1	0	0	0	1	0	0	0
Radiothérapie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhumatologie	1	0	0	0	0	0	0	0
Stomatologie	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total médecins</b>	<b>36</b>		<b>0</b>		<b>12</b>		<b>0</b>	

## Liste des professionnels de santé à PANTIN

Catégorie professionnelle, secteur de conventionnement et type de cabinet (Principal et Secondaire)	Secteur 1		Secteur 1 avec dépassement permanent		Honoraires libres		Non conventionné	
	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.	Princ.	Sec.
Chirurgie dentaire	18	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier	18	0	0	0	0	0	0	0
Laboratoire	2	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute	36	2	0	0	0	0	0	0
Orthophoniste	6	3	0	0	0	0	0	0
Orthoptiste	1	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue	6	0	0	0	0	0	0	0
Pharmacien d'officine	15	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme	4	1	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	17	0	0	0	0	0	0	0
Ambulancier	4	0	0	0	0	0	0	0
Taxi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres transporteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total autres professionnels libéraux</b>	<b>133</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	